

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **lundi 27 avril 2020**

**OBJET: Débat sur les Orientations Budgétaires 2020**

**N°20-08**

Président .....  
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN  
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53  
Présents : 21  
Pouvoirs : 9  
Absents, excusés : 23

***Etaient présents :***

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

***Ont donné procuration :***

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

***Etaient absents :***

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur),

Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).  
Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

**Absents excusés:**

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

**Assistaient à la réunion :**

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités (CGCT), les communes de plus de 3 500 habitants organisent dans le délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif un débat sur les orientations générales du budget (DOB) de l'exercice ;
- Vu** le décret n° 2016—841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Vu** l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** la loi COVid-19 autorisant le report du vote du Budget Primitif 2020 au 31/07/2020 ;
- Vu** le rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir entendu le rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Martinique, présenté par le Président ;

Et, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents et représentés moins deux abstentions ;

## **Le Comité Syndical**

### **Article 1**

Prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Martinique, pour l'exercice 2020.

### **Article 2**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

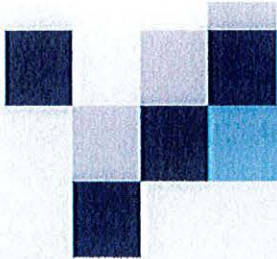
---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 27 avril 2020

Le Président,

Louis BOUTRIN



Le Président,

Louis BOUTRIN



Parc  
naturel  
régional

de la Martinique

**RAPPORT DE PRESENTATION**

---

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2020**

**Budget Principal**

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET PRINCIPAL

## CONTEXTE GENERAL

I.	CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE .....	5
II.	CONTEXTE NATIONAL .....	5
III.	LE CONTEXTE DU PNM.....	5
I.	ADAPTER LES MOYENS FINANCIERS AUX BESOINS SPECIFIQUES DU PNM.....	13
II.	UN BUDGET CONTRAINT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	13
III.	DES FINANCEMENTS STABLES.....	14
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	14
1.	Recettes fixes .....	14
2.	Les programmes d'actions.....	14
B.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	16
V.	MAITRISE DES DEPENSES.....	17
1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	17
a.	Les charges à caractère général .....	17
b.	Les charges de personnel.....	17
c.	Autres charges de Gestion .....	18
d.	Charges financières.....	18
e.	Charges exceptionnelles .....	19
f.	Opérations d'ordre .....	19
2.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	20
VI.	L'EQUILIBRE FINANCIER.....	21
	ANNEXES DETAIL DES PROGRAMMES D'ACTIONS.....	22
	COMMUNICATION .....	23
	PROMOTION ET VALORISATION DES SITES .....	24
	CHARGE DE MISSION ET ASSISTANT COMMUNICATION .....	24
	COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE .....	24
	COMMUNICATION DES ACTIONS DE DIRECTIONS.....	24
	ANIMATION DU TERRITOIRE .....	25
	DECOUVRIR LE PATRIMOINE AUTREMENT.....	26
	GRAND PRIX DU PARC « COURSE DE MULET » .....	26
	GRAND PRIX DU PARC «AVIRON TRADITIONNEL ».....	27
	ANIMATION DU MOULIN DE VAL D'OR.....	27
	«LES TROPHEES DU PATRIMOINE ».....	27
	ÉVENEMENTIEL SUR LES SITES DU PARC .....	28
	MANIFESTATIONS D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	28
	CREATION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES .....	29
	ACTIVITES EQUESTRES .....	29
	DEVELOPPEMENT LOCAL .....	30
	INTERREG - MYCONOVA.....	31
	INTERREG - OSAIN .....	31
	VILLES ET VILLAGES FLEURIS.....	31
	VALORISATION DE LA MARQUE .....	32
	PROJET « COCHON NOIR ».....	32
	PROJET « CAFE D'EXCELLENCE» .....	32
	PROJET « ZERO CHLORDECONE ».....	33

INSTITUT DE FORMATION .....	33
AMENAGEMENT ET GESTION DES SITES .....	34
CHARGE DE MISSION DE LA GESTION DES SITES .....	35
AMENAGEMENT ET MARKETING DES SITES .....	35
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DES SITES .....	36
VALORISATION DU PARC DES FLORALIES DES TROIS-ILETS.....	36
GESTION DES SITES – EQUIPES MOBILES D'ENTRETIEN .....	37
EVALUATION DE LA CHARTE .....	38
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, RESEAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS .....	38
ACQUISITION DE VEHICULES .....	39
PROTECTION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	40
ETUDE PREALABLE SUR LES MARIGOTS .....	41
FONCTIONNEMENT DES RESERVES NATURELLES NATIONALES.....	41
RNNISA TRAVAUX EXCEPTIONNELS – REFECTION HANGAR ET MIRADOR .....	41
VALORISATION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL (MANGROVES) .....	42
REALISATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE NORD MARTINIQUE .....	42
LIFE BIODIV'OM – CONSERVATION DU MOQUEUR GORGE BLANCHE .....	42
POURSUITE DE L'APPUI DE L'OMB.....	43
MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE OGS SALINES.....	44
SERVICE POLICE DE LA NATURE .....	44
RNNC TRAVAUX EXCEPTIONNELS – POINTE CARACOLI.....	45
FINALISATION DE LA PROCEDURE UNESCO.....	45
PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.....	46
SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVE-SOURIS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC .....	46
A. ACI ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA VALORISATION DES ECARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DES DECHETS VERTS DE CUISINE.....	52
B. SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS .....	53
C. SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS .....	54
D. AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES FLORALIES.....	54
E. RELIQUAT DE DEPENSES OU RECETTES SUR LES ACTIONS ANTERIEURES.....	55
A. MONTANT DU BUDGET ANNEXE ET EQUILIBRE FINANCIER 2020.....	56

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2020

---

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités (CGCT), les communes de plus de 3 500 habitants organisent dans le délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif un débat sur les orientations générales du budget (DOB) de l'exercice.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte.

Par ailleurs, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, complète cette règle en précisant que le débat porte sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le syndicat mixte du Parc Naturel de la Martinique (PNM), est ainsi soumis aux deux dispositions réglementaires précitées, et ce dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Le débat d'orientation budgétaire est enfin l'occasion de présenter une véritable prospective financière.

Ainsi, ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif 2018,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière, en lien direct avec la stratégie de développement de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations de deux ordres - financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats. A titre d'exemple, il peut s'agir :

- des données sur le contexte budgétaire :
  - ✓ l'environnement économique local et national,
  - ✓ le contexte financier,
  - ✓ les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- d'une analyse de la situation financière de la collectivité :
  - ✓ l'évolution des principaux postes budgétaires : les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
  - ✓ la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
  - ✓ les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
  - ✓ La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

# LE CONTEXTE GENERAL

---

Le premier objectif du Débat d'Orientation Budgétaire est de mettre en discussion les priorités d'intervention dans le contexte administratif et financier du PNRM.

## I. Contexte macro-économique

La crise sanitaire liée à la pandémie du CoVid-19 s'inscrit dans un contexte de ralentissement synchronisé de l'économie mondiale déjà marqué en 2019 et où l'incertitude sur la politique économique demeure plus que jamais élevée :

- ✓ La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ;
- ✓ La tourmente politique au Royaume-Uni avec le Brexit ;
- ✓ Le ralentissement de l'activité économique dans la zone Euro qui doit faire face aux risques extérieurs ainsi que de récession Allemande.

## II. Contexte national

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 maintient un cadre contraint :

- ✓ Objectif d'assainissement des Finances Publiques d'ici 2022 ;
- ✓ Restriction des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Incitation au maintien du niveau des investissements ;
- ✓ Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- ✓ Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ;
- ✓ Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (prévu initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier des Régions au titre de la réforme de l'apprentissage ;

L'indice INSEE 2019 de la consommation des ménages hors tabac est estimé à 1 %.

La Loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique participe à la réforme des politiques publiques : demande de responsabilisation. Elle va impacter durablement le fonctionnement des collectivités publiques. Elle s'articule autour de 5 axes :

- ✓ Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics ;
- ✓ Transformer et simplifier le cadre de la gestion des ressources humaines ;
- ✓ Simplifier le cadre de gestion des agents publics ;
- ✓ Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics ;
- ✓ Renforcer l'égalité professionnelle.

### III. Le contexte du PNM

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967, pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

La création des Parcs Naturels Régionaux est une compétence des Régions mais le label est attribué à l'échelle nationale (avis du Conseil National pour la Protection de la Nature et décret du Premier Ministre, pour une durée de quinze ans maximum, et sur la base d'un projet de territoire.

Les Parcs Naturels Régionaux n'ont pas de compétence propre mais des missions conférées par le Code de l'Environnement et qui visent à :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La gouvernance des Parcs est un lieu de dialogue à l'interface des différentes politiques publiques en jeu dans un aménagement et un développement des territoires fondés sur la protection et la valorisation des ressources patrimoniales (Paysages, Biodiversité, Culture...).

Ce projet de territoire prend la forme d'une **Charte** qui traduit la volonté des acteurs du Parc naturel de travailler solidairement avec l'ensemble des collectivités territoriales pour assurer une gestion cohérente et concertée du territoire.

La **Charte** est alors **mise en œuvre sur le territoire du Parc naturel** par une structure administrative porteuse : **UN SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION**, qui doit assurer la cohérence et la coordination des actions conduites sur son territoire dans son champ d'intervention, et par l'ensemble des membres l'ayant approuvé et par l'État, en lien avec des partenaires associés.

Le Parc naturel de Martinique a été créé en 1976, à l'initiative de la Région Martinique. Il est l'un des plus vieux Parc naturel régional de France et est précurseur du développement durable en Martinique.

La Martinique « *Merveille du Monde* », dispose d'une richesse patrimoniale exceptionnelle indéniable et menacée. Un hot-spot de la biodiversité pour lequel un projet de développement territorial durable à caractère patrimonial, est actuellement porté par le Parc naturel de Martinique, jusqu'en 2027.

Ainsi, au travers de sa Charte (contrat qui *détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre*), validée par décret du 23/10/12, 4 axes stratégiques sont déclinés en 26 mesures adaptées qui visent à renforcer et renouveler la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir de la Martinique.

- Axe 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique ;
- Axe 2 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ;
- Axe 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ;
- Axe 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc.

Cette Charte traduit la volonté des acteurs du PNM de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente et concertée du territoire. Elle formalise également les engagements et responsabilités de chacun des signataires (CTM, Communautés d'agglomération et communes) et de l'Etat.



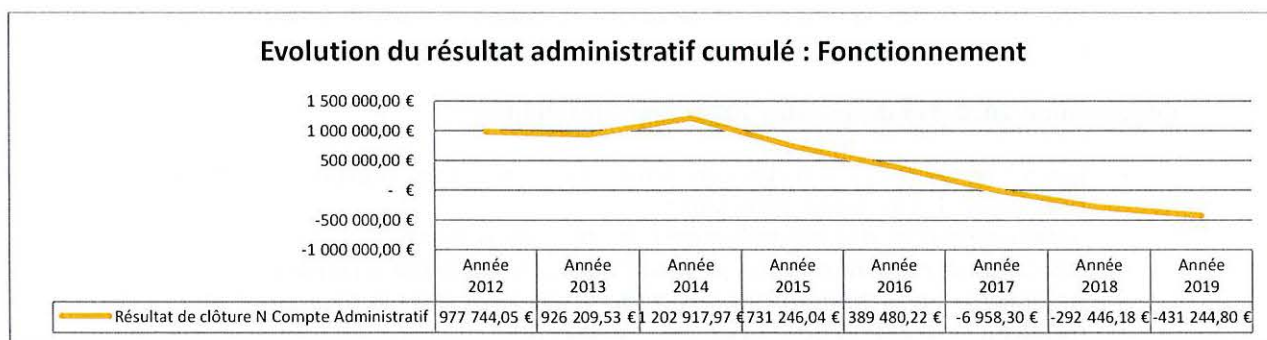
# BILAN FINANCIER 2019

Le compte administratif 2019 du budget principal est en accord avec le compte de gestion. La gestion 2019 fait ressortir les résultats suivants :

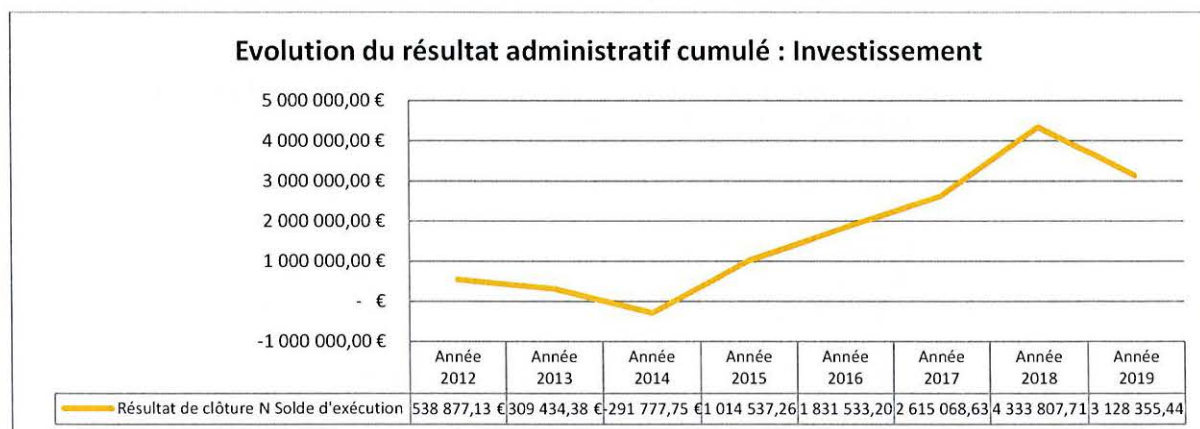
Section	RESULTAT 2019 - Budget Principal						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2019	Résultat 2018	Résultat de clôture 2019
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	10 131 190,00 €	7 757 898,15 €	10 131 190,00 €	7 619 099,53 €	- 138 798,62 €	- 292 446,18 €	- 431 244,80 €
Investissement	9 510 749,00 €	1 886 734,23 €	9 510 749,00 €	681 281,96 €	- 1 205 452,27 €	4 333 807,71 €	3 128 355,44 €
<b>Total cumulé</b>	<b>19 641 939,00 €</b>	<b>9 644 632,38 €</b>	<b>19 641 939,00 €</b>	<b>8 300 381,49 €</b>	<b>- 1 344 250,89 €</b>	<b>4 041 361,53 €</b>	<b>2 697 110,64 €</b>

- ✓ En fonctionnement un résultat net négatif de **- 138 798,62 €** auquel vient s'ajouter un report à nouveau du résultat 2018 de **- 292 446,18 €** porte le résultat de clôture 2019 en fonctionnement à **- 431 244,80 €**. Nous constatons les effets des premiers efforts réalisés pour limiter le déficit de cette section. Il est fondamental que ces efforts soient poursuivis.
- ✓ En investissement, le résultat net est négatif et s'élève à **- 1 205 452,27 €** auquel s'ajoute un excédent de financement de 4 333 807,71 € de la gestion 2018. La section d'investissement dégage pour 2019 une ressource de financement d'un montant de **3 128 355,44 €**.

Le résultat cumulé (fonctionnement et investissement) s'établit à **2 697 110,64 €**.



Le résultat de clôture de la section de fonctionnement poursuit depuis 2015 sa baisse. Depuis 2017, le déficit de la section de fonctionnement ne cesse de s'aggraver.



La section d'investissement est en excédent depuis 2015 mais enregistre une forte baisse en 2019 due au résultat net négatif de **- 1 205 452,27 €**.

# PERSPECTIVES 2020

---

Indéniablement, le Budget Primitif 2020 devra s'inscrire dans le contexte de crise sanitaire lié au Coronavirus pour lequel de nombreuses incertitudes demeurent à ce jour :

- ✓ Date de fin du confinement ;
- ✓ Date de retour au travail des agents et dans quelles conditions de sécurité ;
- ✓ Date de réouverture au public des sites touristiques et culturels du PNRM ;
- ✓ L'impact sur le tissu économique local des mesures liées de confinement ;
- ✓ Le secteur touristique fortement impacté ;

A ce jour, le PNRM compose avec les dispositifs législatifs et réglementaires venus assouplir l'organisation, ainsi que la gestion budgétaire et financière des collectivités locales :

## **Loi COVID-19 : Etapes budgétaires**

- ✓ Budget Primitif : report du vote au **31/07/2020** (prendre en compte le délai pour le Débat d'Orientations Budgétaires) ;
- ✓ Compte Administratif 2019 : report du vote au **31/07/2020** ;
- ✓ Compte de Gestion 2019 : report de l'approbation au **31/07/2020** ;
- ✓ Un régime de 7/12<sup>ème</sup> des crédits et des dépenses 2019 s'applique.

## **Ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 : Modalités de liquidation de la dépense**

- ✓ Possibilité de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits du budget 2019 sans autorisation de l'organe délibérant ;
- ✓ Procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 15% des dépenses réelles de chaque section.

## **Ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 : Marchés Publics**

- ✓ Les délais de réception des candidatures et des offres dans les procédures en cours sont prolongés d'une durée suffisante ;
- ✓ Aménagements des modalités de mise en concurrence ;
- ✓ Les contrats arrivant à terme peuvent être prolongés par avenant ;
- ✓ Assouplissement du montant des avances versées dont le taux peut être porté à 60 % du montant du marché ou du bon de commande ;
- ✓ Possibilités de passer un marché de substitution s'il y a un problème avec un tiers défaillant ;
- ✓ Indemnisation du titulaire des dépenses déjà engagées en cas d'annulation d'un bon de commande ou résiliation d'un marché ;

Aussi, la prévision budgétaire se veut donc réaliste au regard des difficultés économiques qui résulteront de la sortie de crise mais tout en conservant ses orientations stratégiques nécessaires au développement du territoire de la Martinique :

- ✓ Profiter de la relance du tissu économique local et national pour améliorer les sites afin de préparer la future saison touristique de 2021 ;
- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire ;
- ✓ Assurer une véritable politique de développement durable ;
- ✓ Inventer une autre vie dans le Parc après la crise : multiplier les initiatives pour maintenir le lien entre les habitants, soutenir l'économie locale et valoriser les circuits courts ;
- ✓ Développer la communication « Martinique Merveille du Monde » ;

Enfin, l'année 2020 sera marquée par le renouvellement des Conseils Municipaux et des Communautés d'agglomération ayant un impact sur les instances du PNM.

**L'Animation du territoire comme vecteur de développement, de valorisation, de sensibilisation, de transmission et diffusion de la connaissance**

La diversité naturelle et culturelle de la Martinique constitue un patrimoine qu'il convient de préserver, pour en faire un atout majeur de développement et de création d'activités pour notre île.

Cet axe de développement autour du patrimoine est un enjeu économique, social et économique qui peut représenter une réelle opportunité en matière de développement durable.

Plusieurs secteurs d'activités économiques peuvent être développés, renforcés, ou créés dans différents domaines, à savoir :

- ✓ Le tourisme en lien avec le développement de la randonnée et du tourisme vert sur terre, ou la randonnée aquatique sur mer, le tourisme culturel ...
- ✓ L'Education à l'environnement avec la mise en place d'activités d'animation auprès des scolaires et du grand public basé sur la connaissance du patrimoine ;

Au cours de cette année 2020, nous poursuivons :

- ✓ Notre programme annuel de balades et randonnées thématiques pour un public le plus large possible
- ✓ Notre soutien à des pratiques patrimoniales ancestrales avec les Grands prix du Parc Naturel (Course de mulets, Courses d'aviron)
- ✓ Les animations sur les sites du Parc

Toutes ces opérations d'animation contribuent à mettre en œuvre les 4 axes prioritaires de la charte du Parc Naturel de Martinique qui se déclinent sur le territoire par des actions concrètes de :

- ✓ diffusion de la connaissance,
- ✓ protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel
- ✓ Animation du territoire

Cependant la crise sanitaire liée au COVID-19 que nous vivons actuellement aura une incidence majeure sur la mise en œuvre de notre programme annuel. En effet nos missions s'effectuent sur l'ensemble du territoire et au contact très rapproché de ses habitants.

L'impact de cette crise sur la saison touristique à venir pourrait également compromettre partiellement la mise en œuvre de notre activité équestre spécifique à l'attention des croisiéristes. Nous en avons tenu compte dans l'évaluation des recettes y afférentes.

Les conditions de déconfinement étant actuellement inconnus, c'est dans la plus grande incertitude que nous voyons poindre au démarrage de nos activités 2020.

**Faire de la connaissance, la préservation, la valorisation du patrimoine naturel du territoire, un atout de développement de la Martinique « Merveille du Monde »**

- ✓ Améliorer la lisibilité internationale et l'attractivité de la Martinique en confortant la procédure d'inscription sur La Liste du patrimoine mondial des « Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique », portée par le PNM pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'Etat.
- ✓ Améliorer et diffuser la connaissance scientifique en pérennisant les actions de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (centralisation des bases de données existantes, diffusion et vulgarisation de la connaissance, mise en réseau des acteurs).
- ✓ Poursuivre la réalisation d'études des écosystèmes et d'inventaires sur la faune et la flore en Martinique pour une meilleure connaissance de notre patrimoine en mobilisant les partenaires (le projet LIFE BIODIV' OM de conservation du Moqueur à Gorge Blanche, suivi des populations de chauve-souris, gestion des mangroves).

- ✓ Mobiliser les sources de financements dédiés à la préservation de la biodiversité.
- ✓ Développer les actions de coopération en matière de gestion des espaces naturels, notamment avec nos voisins caribéens.
- ✓ Préservation et valorisation d'espaces naturels : Gestion des réserves naturelles (La Caravelle, Les îlets de Sainte-Anne, Baie de Génipa, Réserve Marine du Prêcheur) et Valorisation des mangroves.

### **Assurer le développement d'une économie durable**

Au regard des actions qui sont inscrites et qui pourront être conduites de manière réaliste, au titre de l'année 2020, il est à retenir la volonté du PNM de poursuivre :

- ✓ Le projet OSAIN, par la mise en place d'une plateforme d'analyses de la pharmacopée de la Martinique, qui servira aussi à analyser tout ce qui est déjà utilisé de façon traditionnelle pour lutter contre les coronavirus et autres pathologies en s'inscrivant dans une dimension caribéenne. Ce qui permettra de faire le lien avec l'actualité du moment dans ce contexte de crise sanitaire.
- ✓ le projet MYCONOVA sera développé dans une dimension recherche et expérimentations, par la mise en place de conventions avec les agriculteurs, pour la description de sites agro-écologiques en terme de présence de champignons mycorrhiziens et l'analyse des échantillons récupérés.
- ✓ L'extension des surfaces accueillant la variété du café Arabica Typica dans le respect des conditions pédoclimatiques, en veillant à l'amélioration des pratiques culturales pour l'optimisation de la quantité et de la qualité des cerises récoltées et séchées pour tendre vers le niveau d'excellence recherchée.
- ✓ La caractérisation du cochon noir, avec l'installation de spécimens, par convention, chez les éleveurs pour une expérimentation approfondie en termes de conduite d'élevage par une alimentation particulière, en vue de sauvegarder la qualité gustative, la tendreté et la couleur de la viande.
- ✓ Donner une nouvelle lecture identitaire en termes de fleurissement aux différents centres-bourg des communes engagées dans le programme « villes et villages fleuris », en privilégiant les espèces végétales endémiques.

### **Tourisme durable et valorisation de la culture**

La conjoncture actuelle nous incite à profiter de cette période particulière pour envisager la rénovation, la remise en état de l'ensemble des sites du Parc dans la perspective de réunir les conditions optimales d'une reprise progressive et adaptée de nos activités.

Notre objectif stratégique projette de préserver et développer notre offre de produits ainsi que l'attractivité de nos sites par la mise en œuvre d'actions et d'outils qui nous permettront d'améliorer nos recettes dès la prochaine haute saison touristique (fin 2020 début 2021). Nous devons ainsi saisir l'opportunité que cette situation nous impose pour privilégier, préparer avec attention et soin ce rendez-vous important avec nos visiteurs dans le but de valoriser nos exceptionnels, remarquables espaces naturels, culturels et patrimoniaux pour satisfaire leur bien-être et leur besoin d'évasion.

### **Favoriser une meilleure visibilité de l'outil Parc**

C'est dans un contexte entaché par la pandémie du coronavirus que le Parc Naturel de Martinique devra sur le reste de l'année poursuivre sa démarche de communication.

Une communication qui s'appuiera sur les actions menées par les différentes directions du syndicat mixte telles que les labels ZERO CHLORDECONE, VILLES ET VILLAGES FLEURIS, VALEURS Parc Naturel de Martinique, ..., et sur les grands projets initiés, pour certains, depuis plusieurs années à l'instar de la Candidature des Forêts et Volcans de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (projet porté par le PNM pour le compte de la CTM et de l'Etat).

Les rendez-vous incontournables de notre programme d'action seront au cœur de notre dynamique de communication avec le programme de randonnées Découvrir le Patrimoine Autrement que l'on baptiserait « Découvrir la Martinique Merveille du Monde » en cohérence avec la démarche d'inscription à l'UNESCO mais aussi le programme d'activité des Grandes Vacances.

Un travail commun avec le gestionnaire des sites permettra une meilleure visibilité des sites du PNM (Château Dubuc, Domaine d'Emeraude, Maison de la Mangrove) avec pour temps fort, l'ouverture au public de la Maison de la Mangrove à l'entrée de la forêt Vatable.

Le choix des outils s'inscrira dans un environnement tracté par les réseaux sociaux laissant une part très importante à l'image et aux vidéos. La presse restera l'un de nos vecteurs privilégiés pour informer la population des actions réalisées par le Parc Naturel de Martinique.

### **Focaliser les missions du Contrôle de gestion et du Service Achat autour de l'appui au développement et au pilotage de la performance des directions : Axe de la Charte 4 « Renforcer la performance de l'outil Parc »**

#### **Axes d'intervention du contrôle de gestion**

- ✓ Tirer parti du ralentissement de l'activité liée à la crise COVID, pour mettre à jour les tableaux de bord de suivi et avoir une meilleure visibilité des projets
- ✓ Veiller à l'assurance et l'apurement des financements des actions
- ✓ Accompagner la conception et le suivi des projets, déployer de nouveaux outils de collaboration en « mode projet » pour faire améliorer la transversalité et les méthodes collaboratives des directions amenées à travailler de plus en plus ensemble
- ✓ Initier les conditions nécessaires à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, en vue de sa révision prochaine

#### **Axes d'intervention du service achat**

- ✓ Améliorer la performance de l'achat public (acquisition d'une application, mise à jour et amélioration des outils)
- ✓ Mise en œuvre de l'achat public en « mode projet » (accompagnement des services opérationnels dans la définition de leurs besoins, anticipation et évaluation des besoins avec un regard à l'échelle de l'ensemble de la structure, recherche de mutualisation et d'optimisation)

<b>Programmes 2020 par services gestionnaires</b>				
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<b>Services gestionnaires</b>	<b>Enveloppe Programme</b>	<b>Part CTM</b>	<b>Enveloppe Programme</b>	<b>Part CTM</b>
COM	452 000,00 €	452 000,00 €	- €	- €
DAT	613 000,00 €	380 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
DDL	2 139 493,33 €	34 246,00 €	563 112,00 €	- €
DGS	817 785,00 €	701 785,00 €	773 200,00 €	645 200,00 €
DPAT	2 055 197,16 €	137 231,00 €	697 450,00 €	134 800,00 €
Total par section	<b>6 077 475,49 €</b>	<b>1 705 762,00 €</b>	<b>2 053 762,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
Total général	<b>8 131 237,49 €</b>			

Programmes 2019	Directions	Fonctionnement		Investissement	
		Enveloppe Programme	Part CTM	Enveloppe Programme	Part CTM
Promotion et valorisation des sites	COM	70 000,00 €	70 000,00 €		
Chargé de mission et assistant communication	COM	119 000,00 €	119 000,00 €		
Communication Institutionnelle	COM	190 500,00 €	190 500,00 €		
Communication des actions de directions du PNRM	COM	72 500,00 €	72 500,00 €		
Découvrir le patrimoine autrement	DAT	107 100,00 €	81 200,00 €		
Grand prix du Parc "Mulets"	DAT	18 200,00 €	18 200,00 €		
Animation du Moulin de Val d'Or	DAT	57 500,00 €			
Trophées du Patrimoine	DAT	95 000,00 €	95 000,00 €		
Evénementiels sur les sites du Parc	DAT	60 000,00 €	53 400,00 €		
Educations à l'environnement	DAT	20 000,00 €	13 500,00 €		
Création de supports pédagogiques	DAT	10 000,00 €	6 000,00 €		
Grand Prix du Parc Aviron	DAT	18 200,00 €	18 200,00 €		
Activités Equestres	DAT	227 000,00 €	95 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Projet Interreg - Myconova	DDL	600 748,00 €		100 000,00 €	
Projet Interreg - OSAIN	DDL	1 147 081,33 €		428 112,00 €	
Villes et villages fleuris	DDL	60 000,00 €	10 000,00 €		
Valorisation de la Marque	DDL	24 246,00 €	24 246,00 €		
Projet "Cochon noir"	DDL	52 218,00 €			
Projet "Café"	DDL	102 200,00 €		35 000,00 €	
Projet Zéro Chlordécone	DDL	53 000,00 €			
Institut de Formation	DDL	100 000,00 €			
Chargé de mission "gestion des sites"	DGS	70 285,00 €	70 285,00 €		
Aménagement et marketing des sites	DGS	225 000,00 €	225 000,00 €	121 000,00 €	80 000,00 €
Matériels et équipements pour les sites	DGS	47 500,00 €	47 500,00 €	180 000,00 €	188 000,00 €
Valorisation Parc des Floralies des Trois-Ilets	DGS	116 000,00 €		121 581,00 €	26 581,00 €
Evaluation de la Charte	DGS	55 000,00 €	55 000,00 €		
Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	DGS	183 600,00 €	183 600,00 €	98 019,00 €	98 019,00 €
Acquisition de véhicules	DGS			230 000,00 €	230 000,00 €
Gestion des sites - Equipements techniques mobiles d'entretien	DGS	120 400,00 €	120 400,00 €	22 600,00 €	22 600,00 €
Etude préalable sur les marigots	DPAT	40 000,00 €	15 000,00 €		
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	DPAT	330 314,00 €	22 000,00 €	60 000,00 €	
RNNISA Travaux exceptionnels - Réfection hangar et mirador	DPAT			40 000,00 €	
Valorisation des terrains du conservatoire du littoral (mangroves)	DPAT	48 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €	
Réalisation Atlas de la biodiversité Nord	DPAT	155 000,00 €	37 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
LIFE BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche	DPAT	196 332,16 €			
Poursuite appui OMB	DPAT	62 231,00 €	28 231,00 €		
Mise en œuvre de la procédure OGS Salines	DPAT	293 320,00 €			
Service Police de la Nature du PNRM	DPAT	260 000,00 €		182 000,00 €	133 000,00 €
RNNC Travaux exceptionnels - Pointe Caracoli	DPAT			323 650,00 €	
Finalisation procédure UNESCO	DPAT	250 000,00 €			
Plan de gestion patrimoine mondial UNESCO	DPAT	380 000,00 €			
Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation du public	DPAT	40 000,00 €	20 000,00 €	800,00 €	800,00 €
		6 077 475,49 €	1 705 762,00 €	2 053 762,00 €	800 000,00 €

## I. Adapter les moyens financiers aux besoins spécifiques du PNM

### Restes à Réaliser 2020 :

Le compte de gestion 2019 a été clôturé sans report pour le Budget Principal. Aussi, les engagements 2019 feront l'objet d'une réinscription comptable au Budget Primitif 2020.

### Programmes d'actions :

Un important travail d'apurement des enveloppes sur les programmes des années antérieures tant en dépenses qu'en recettes a permis de proposer un budget plus affiné au niveau notamment des dépenses de fonctionnement.

Le solde sur les programmes antérieurs s'établit à :

Programmes antérieurs	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 194 327,32 €	1 419 243,77 €	- 224 916,45 €
Investissement	2 263 532,55 €	1 814 513,18 €	449 019,37 €

Les enveloppes du programme d'actions CTM 2020 seront sollicitées pour le même montant que l'année 2019 :

- ✓ Fonctionnement : 1 705 762.00 €
- ✓ Investissement : 800 000.00 €

Toutefois, la gestion en AP/CP et AE/CP serait souhaitable pour les programmes pluriannuels faisant appel à des Fonds Européens. Mais actuellement, le logiciel de gestion financière ne les prend pas en charge. Aussi, un travail d'amélioration de ce module doit être engagé avec l'éditeur afin de préparer l'année 2021 pour être opérationnel et permettre une optimisation des fonds alloués.

### Amélioration de la connaissance du patrimoine :

Il est poursuivi le travail de mise à jour de l'actif immobilisé du PNM en lien avec les services de la Trésorerie. Un grand nombre de biens devraient pouvoir être sortis de l'actif en 2020.

### Une trésorerie encore fragile :

Malgré une nette amélioration de la situation de Trésorerie et une réduction du délai de paiement des prestataires, celle-ci reste à flux tendue en fin d'année et en début d'année. La Trésorerie Municipale de Fort de France devra poursuivre le recouvrement des titres non encore payés qui s'élèvent à 487 130,40 €.

## II. Un budget contraint en section de fonctionnement

Le déficit du résultat 2019 de la section de fonctionnement qui s'élève à 431 244,80 € impose au Budget Primitif l'apurement de ce montant au cours de l'année 2020.

Le budget annexe CFME ne participera pas au reversement des charges communes afin de ne pas fragiliser ce budget.

### III. Des financements stables

#### A. Les Recettes de Fonctionnement

##### 1. Recettes fixes

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs. Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur les programmes d'actions et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions, actions avec les écoles dans le cadre de l'éducation à l'environnement...).

Maintien des cotisations 2020 des membres adhérents du PNM qui sont assises sur une référence de la population 2013.

Financeurs	Coût / Habitant	Montant
CTM	8.43 € / Habitant	3 405 000.00 €
*CTM Dotation complémentaire		289 238.00 €
<b>Total CTM</b>		<b>3 694 238.00 €</b>
Communes (3 tranches)	0.3 € / Habitant Tranche 20 000 h	130 000.00 €
	0.22 € / Habitant Tranche 20 000 h à 40 000 h	
	0.15 € / Habitant Tranche > 40 000 h	
Communautés de communes	0.15 € / Habitant	Cap Nord 19 380.00 €
		CAESM 21 420.00 €
		CACEM 27 074.00 €
<b>Total</b>		<b>3 892 112.00 €</b>

\*Dotation CTM complémentaire : L'intégration de 5 agents de la Fédération Martiniquaise des Offices de Tourisme en 2015

La subvention de l'Etat pour le fonctionnement du PNM est maintenue en 2020.

Dotation complémentaire	Montant
Subvention de fonctionnement du PNM	120 000.00 €
<b>Total annuel</b>	<b>120 000.00 €</b>

**En produits exceptionnels**, l'inscription de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat à hauteur de 297 000.00 € permettra d'abonder les recettes de fonctionnement. Un travail de mise à jour des subventions virées au résultat est entrepris avec le Trésorerie. Cette somme devrait donc faire l'objet d'un ajustement au cours de l'année 2020 par décision modificative.

##### 2. Les programmes d'actions

En fonctionnement, les recettes attendues au titre des programmes d'actions s'établissent comme suit :

- ✓ Inscriptions programmes antérieurs à 2020 : 1 194 327.32 €
- ✓ Programmes 2020 : 6 077 475.49 €

Soit un montant total de 7 271 802.81 €



Recettes de fonctionnement	Programmes antérieurs	Programmes 2020	Total BP 2020
FEDER	9 280,38 €	2 197 009,95 €	2 206 290,33 €
ETAT-DEAL	31 550,00 €	638 314,00 €	669 864,00 €
CTM	670 832,10 €	1 705 762,00 €	2 376 594,10 €
CTM-AUTRES	178 933,82 €	928 759,68 €	1 107 693,50 €
ODE	138 900,00 €	115 400,00 €	254 300,00 €
CACEM	- €	3 333,00 €	3 333,00 €
CAESM	25 000,00 €	181 834,00 €	206 834,00 €
CAP NORD	- €	18 333,00 €	18 333,00 €
SMEM	25 000,00 €		25 000,00 €
VILLE DE SAINTE-ANNE		23 320,00 €	23 320,00 €
AFB	65 381,73 €	74 152,03 €	139 533,76 €
LPO	6 480,39 €	- €	6 480,39 €
CONSERVATOIRE DU LITTORAL		16 000,00 €	16 000,00 €
CMT	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
MTES		17 152,03 €	17 152,03 €
PARTICIPANTS	42 968,90 €	43 600,00 €	86 568,90 €
<b>Sous total 1</b>	<b>1 194 327,32 €</b>	<b>5 992 969,69 €</b>	<b>7 187 297,01 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>- €</b>	<b>84 505,80 €</b>	<b>84 505,80 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 194 327,32 €</b>	<b>6 077 475,49 €</b>	<b>7 271 802,81 €</b>

### En conclusion :

Pour l'année 2020, c'est une enveloppe financière allouée par la CTM de 5 400 000 € en recettes de fonctionnement, qui représente 48 % des recettes réelles de fonctionnement 2020 :

- 3 405 000 € pour la dotation statutaire
- 289 238 € pour la dotation de reprise des agents de la FMOTSI
- 1 705 762 € pour le programme d'actions 2020

Les financements stables représentent seulement 36 % des financements hors programmes d'actions puisque soumis à accord de financement.

MASSE BUDGETAIRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	BP + BS 2019	BP 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00 €	990,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	142 299,00 €	86 568,90 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 726 139,85 €	11 157 840,11 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,26 €	9,99 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	222 749,89 €	300 000,00 €
		<b>10 131 190,00 €</b>	<b>11 545 409,00 €</b>

## B. Les Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont en grande partie abondées par :

- ✓ Le solde d'exécution prévisionnel : 3 128 355,44 € ;
- ✓ Le virement à la section de fonctionnement : 75 066,00 €
- ✓ Les amortissements : 153 100,00 €
- ✓ Le FCTVA : 20 000,01 € (somme qu'il conviendra d'ajuster en Décision Modificative après affinement de la somme déclarée en Préfecture) ;
- ✓ Les subventions des programmes d'actions : 4 325 294,55 € dont 2 263 532,55 € de programmes antérieurs.

La part du financement prévisionnelle pour le programme d'actions CTM 2020 s'élève à 800 000,00 €.

Une enveloppe de 300 000,00 € est prévue en investissement afin d'anticiper les demandes d'avances des prestataires sur marchés dans le cadre de la crise sanitaire.

Recettes d'Investissement	Programmes antérieurs	Programmes 2020	Total BP 2020
FEDER	- €	464 948,00 €	464 948,00 €
ETAT-DEAL	50 305,00 €	109 000,00 €	159 305,00 €
CTM	2 010 504,87 €	800 000,00 €	2 810 504,87 €
CTM-AUTRES	105 255,50 €	364 699,00 €	469 954,50 €
ODE	9 000,00 €	66 000,00 €	75 000,00 €
ADEME	4 156,18 €		4 156,18 €
AFB	74 311,00 €	64 730,00 €	139 041,00 €
CONSERVATOIRE DU LITTORAL		119 819,00 €	119 819,00 €
PNMM	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
Autofinancement	2 500,00 €	72 566,00 €	75 066,00 €
<b>Total</b>	<b>2 263 532,55 €</b>	<b>2 061 762,00 €</b>	<b>4 325 294,55 €</b>

MASSE BUDGETAIRE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	BP + BS 2019	BP 2020
001	REPORT DU SOLDE D'EXECUTION	4 333 807,71 €	3 128 355,44 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 703,18 €	75 066,00 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	159 625,00 €	153 100,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 501,13 €	20 000,01 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 912 512,36 €	4 250 228,55 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		300 000,00 €
		<b>9 510 749,00 €</b>	<b>7 926 750,00 €</b>

## V. Maîtrise des dépenses

### 1. Les dépenses de fonctionnement

L'optimisation de la gestion des achats permet une rationalisation de la dépense. Elle devra être poursuivie en 2020.

Beaucoup de dépenses ont été transférées au programme d'actions et n'émargent plus sur la dotation de fonctionnement de la CTM : entretien des sites, maintenance informatique.

Par ailleurs, une réflexion est à engager pour la création d'une ligne budgétaire dédiée à la sortie de crise sanitaire permettant ainsi de retrouver progressivement un fonctionnement normal des activités du PNRM.

#### a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant total de 5 569 268.23 € réparties comme suit :

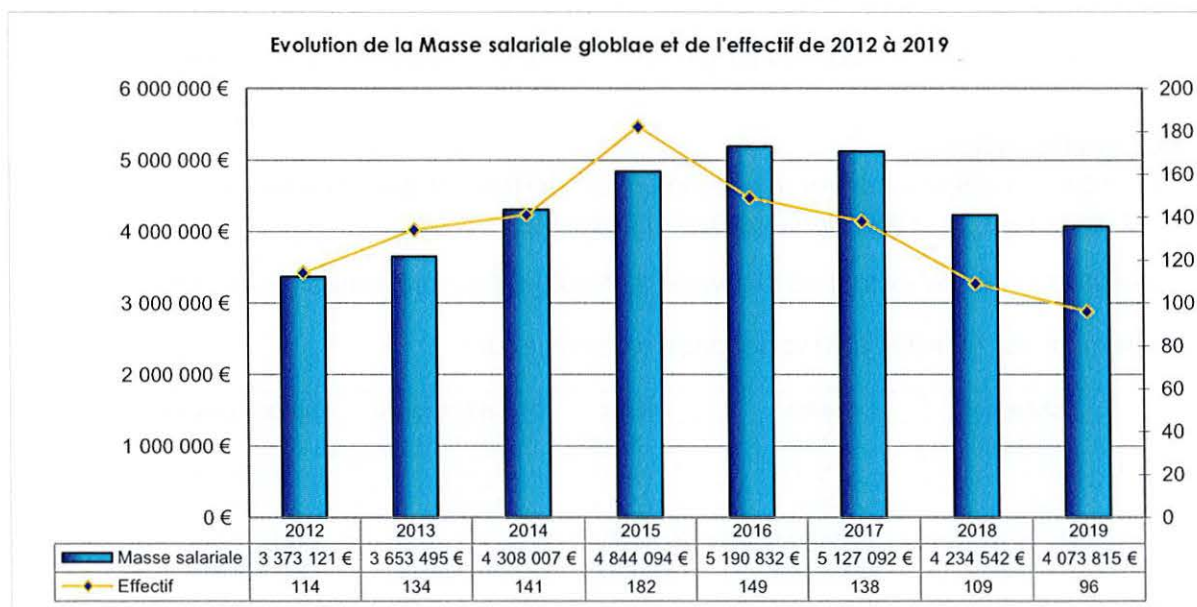
- ✓ Administration : 646 930.00 €
- ✓ Programmes d'actions : 4 922 338.23 €

#### b. Les charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'effectif du PNRM se compose comme suit :

- ✓ Agents titulaires : 47
- ✓ Agents contractuels : 48
- ✓ Apprentis : 1

Soit un effectif de 96 agents.



Les charges de personnel 2020 pourraient s'établir à 4 159 300.00 € soit 42 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 2 % par rapport à 2019 correspondant au GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité). La dotation CTM et la dotation complémentaire de la CTM, les cotisations des communes et groupements de communes, la subvention de l'Etat pour le fonctionnement des réserves d'un montant total de 4 057 112.00 € ne couvrent pas les dépenses de personnel.

Il a donc été prévu en 2020 d'accroître la part du financement du personnel contractuel dans les programmes d'actions.

Deux lignes nouvelles ont été créées à cet effet afin de prendre en charge les salaires des agents contractuels intervenant sur les sites :

- ✓ Activités Equestres : 4 agents
- ✓ Equipe mobile d'entretien : 4 agents

Toutefois, une réflexion doit être menée pour permettre le recrutement limité de personnel non permanent :

- ✓ Sous conditions de financements spécifiques dédiés
- ✓ Au vu du contexte de la loi de Réforme de la Fonction Publique (création d'un « contrat de projet ») : emploi non permanent CDD limité à 6 ans – décrets en cours)

Les charges de personnel prennent compte :

- ✓ L'actualisation du Régime Indemnitare RIFSEEP institué en août 2019 au PNRM : mise à jour des agents de la filière technique (décret n° 2020-182 du 27 février 2020) ;  
les remboursements éventuels dans le cadre des procédures administratives et judiciaires engagées par les agents.

#### **c. Autres charges de Gestion**

Ces charges intègrent l'indemnité des élus et les subventions versées.

Le versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales du PNRM diminuée pour restriction budgétaire en 2019 peut revenir à 40 000.00 €.

Les subventions versées dans le cadre du programme d'actions s'établissent à 142 880.00 €.

#### **d. Charges financières**

En septembre 2011, le PNRM a contracté un emprunt de 750 000.00 € à un taux fixe de 3.69 % sur une durée de 10 ans auprès de la BPCE International et Outre-Mer.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le capital restant dû s'élève à 337 500.00 €. Dernière échéance : le 30/09/2026

Le remboursement des annuités 2020 se décompose comme suit :

<b>Echéances</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total échéance</b>	<b>Capital restant dû</b>
30/03/2020	12 500.00 €	3 113.44 €	15 613.44 €	325 000.00 €
30/06/2020	12 500.00 €	2 998.13 €	15 498.13 €	312 500.00 €
30/09/2020	12 500.00 €	2 882.81 €	15 382.81 €	300 000.00 €
30/12/2020	12 500.00 €	2 767.50 €	15 267.50 €	287 500.00 €
<b>Total</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>11 761.88 €</b>	<b>61 761.88 €</b>	<b>287 500.00 €</b>

### e. Charges exceptionnelles

Elles prennent en compte l'annulation du rattachement de recettes de fonctionnement 2019 pour un montant de 92 723.52 € enregistré à tort :

A102EB1203	Etudes sur la biodiversité (limicoles, cétacés, éradication des espèces invasives)	2012	DPAT	11 999,52 €
A102EB1609	Mise en place d'un suivi des populations de chauves-souris de Martinique	2016	DPAT	17 902.00 €
A102EB1913	Connaissance de la Biodiversité	2019	DPAT	1 800.00 €
A102EB1915	Contribution au PNA IGUANE	2019	DPAT	10 000.00 €
A102OB1908	Fonctionnement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité	2019	DPAT	18 710.00 €
A103EB1902	Restauration de l'Ancien Lit de la Rivière Lézarde et Reconstitution d'une forêt marécageuse	2019	DPAT	24 512.00 €
A423AT1715	Découvrir le patrimoine autrement (randonnées terrestres et nautiques)	2017	DAT	7800.00 €

### f. Opérations d'ordre

- ✓ Dotations aux amortissements : 153 100.00 €
- ✓ Virement à section d'investissement : 75 066 € (issu du programme d'actions)
- ✓ Dépenses imprévues : 700 000.00 € (préconisé par la Trésorerie de FDF).

MASSE BUDGETAIRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	BP + BS 2019	BP 2020
002	DEFICIT REPORTE	292 446,18 €	431 244,80 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 131 415,26 €	5 569 268,23 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 073 877,00 €	4 159 300,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	159 625,00 €	153 100,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	130 277,17 €	229 784,80 €
66	CHARGES FINANCIERES	14 000,00 €	12 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 254 846,21 €	215 645,17 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 703,18 €	75 066,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES		700 000,00 €
		<b>10 131 190,00 €</b>	<b>11 545 409,00 €</b>

## 2. Les dépenses d'investissement

Des dépenses imprévues : 545 000.00 €

La subvention d'équipement versée au compte de résultat pour un montant de 297 000.00 € vient équilibrer la recette d'ordre inscrite en recette de fonctionnement (travail de révision en cours avec la Trésorerie de FDF).

Une inscription pour le remboursement d'emprunt : 50 000.00 €.

Les dépenses sont constituées essentiellement par les programmes d'actions d'un montant de 3 873 585.18 € et une réserve de travaux pour 2 708 164.82 €.

Prise en compte des avances versées sur marchés publics à hauteur de 300 000.00 €.

MASSE BUDGETAIRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	BP + BS 2019	BP 2020
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	545 000,00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	542 972,00 €	297 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,00 €	50 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	933 337,60 €	738 788,03 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 984 439,40 €	5 995 961,97 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		300 000,00 €
		<b>9 510 749,00 €</b>	<b>7 926 750,00 €</b>

## VI. L'équilibre financier

Il est donc proposé un Budget Primitif 2020 qui pour pourrait s'établir comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Budget Annexe CFME</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2020</b>
Fonctionnement	1 718 756,00 €	1 718 756,00 €
Investissement	137 076,00 €	137 076,00 €
<b>Total</b>	<b>1 855 832,00 €</b>	<b>1 855 832,00 €</b>

	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2020</b>
Fonctionnement	11 545 409,00 €	11 545 409,00 €
Investissement	7 926 750,00 €	7 926 750,00 €
<b>Total</b>	<b>19 472 159,00 €</b>	<b>19 472 159,00 €</b>

	Dépenses	Recettes
<b>Budget Consolidé</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2020</b>
Fonctionnement	13 264 165,00 €	13 264 165,00 €
Investissement	8 063 826,00 €	8 063 826,00 €
<b>Total</b>	<b>21 327 991,00 €</b>	<b>21 327 991,00 €</b>

## **ANNEXES DETAIL DES PROGRAMMES D' ACTIONS**



**Communication**

### Promotion et Valorisation des Sites

Actions menées en communication pour la promotion et la valorisation des sites du PNM

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 70 000.00 €**

### Chargée de mission et assistant communication

Il s'agit des postes des contractuels qui assurent les missions de communication du PNM

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 119 000.00 €**

### Communication Institutionnelle

L'ensemble des actions de communication externes et interne du Parc naturel de Martinique

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 190 500.00 €**

### Communication des Actions de Directions

Accompagnement en communication des actions menées par les directions du PNM (DAT/ DPAT/ DDL/ DFI)

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 72 500.00 €**

**Animation du Territoire**

## **Découvrir le Patrimoine Autrement**

Ce programme étalé sur l'année et ouvert au grand public comprend l'organisation de randonnées et de balades découverte mais également la mise en place de sorties nautiques afin de découvrir le littoral, nos anses et ilets.

### Objectif

L'objectif de ces randonnées et balades consistent à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc.

### Cible

Le Grand Public

### Contenu

Le programme « Découvrir la Martinique Merveille du Monde » comprendra :

- Des randonnées,
- Des balades découvertes,
- Des balades nautiques,

#### **1. les sorties nautiques**

##### Objectif :

- Faire connaître le milieu naturel marin et littoral de la Martinique
- Rendre accessible les milieux naturels protégés grâce à la transmission de connaissances scientifiques (géologie, ornithologie, botanique, réglementation...)
- d'animer le territoire dans le respect des biotopes : visites encadrées et limitées

##### Contenu :

- Organisation de 7 sorties nautiques. Support bateau/Kayak

#### **2. les Randonnées**

##### Objectif :

L'objectif de ces randonnées et balade consistent à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc. Des liens seront établis avec le projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Il s'agit aussi de promouvoir le savoir-faire des artisans et des artistes du territoire ainsi que la mise en place d'ateliers afin de permettre aux participants de mieux connaître leur patrimoine

##### Contenu :

- Organisation de 10 sorties

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 107 100.00 €**

## **Grand prix du Parc « Course de Mulet »**

### Objectif

Redynamisation et valoriser le patrimoine culturel du Nord Atlantique à travers les courses de mulets sur la plage de Sainte-Marie. Le PNRM a fait le choix de réintroduire la course traditionnelle de mulets sous le nom de Grand Prix du Parc.

Chaque année, il était de tradition à Sainte Marie, d'organiser des courses de chevaux et de mulets sur la plage à l'occasion de la fête patronale du 15 août.

### Contenu :

Organisation de d'une course de mulet en partenariat avec la Ville de Sainte Marie et l'association « les sabots dans le sables »

**Coûts et Type de dépenses : Fonctionnement 18 200.00 €**

### **Grand prix du Parc «Aviron Traditionnel »**

#### Objectif

Il s'agit d'un projet de valorisation, en vue de sa préservation, de la pratique de l'aviron traditionnel :

#### Contenu :

Organisation d'une compétition d'aviron traditionnel sur la côte Nord Caraïbe.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 18 200.00 €**

### **Animation du Moulin de Val d'Or**

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM) a par convention confié au Parc Naturel Régional de la Martinique et l'Association des Amis du Parc Naturel de la Martinique, la gestion de l'animation du Moulin de Val d'Or « Espace Charron ». L'animation de ce site a réellement démarré le 14 mars 2014. L'animation est présentée par les guides conférenciers du PNRM spécialement formés aux anciennes techniques de broyage de la canne.

L'animation du site comportait 4 visites journalières planifiées le vendredi, le samedi et le dimanche. Cette activité génère une recette de 740 €/Jour d'animation. Soit une recette annuelle de 122 000 €.

Pour l'année 2020 des négociations sont actuellement en cours avec la SPL « SOGES » pour un éventuel renouvellement de cette convention.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 57 500.00 €**

### **«Les Trophées du Patrimoine »**

Organisées tous les 2 ans depuis, décembre 2016, il s'agira de la 3<sup>ème</sup> édition de cette manifestation.

#### Objectif :

La mission première du Parc naturel consiste en la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Valoriser les savoir-faire patrimoniaux et faire vivre la culture Martinique seront au cœur de la manifestation « Les trophées du Patrimoine 2020 ». Il s'agira de récompenser les nombreux acteurs (personnalités, associations, institutions) qui œuvrent dans les domaines précédemment cités.

#### Contenu :

Organisation d'une soirée à l'Atrium au cours de laquelle plusieurs trophées sont décernés par un jury.

- ✓ Prix recherches et expérimentations
- ✓ Prix préservation et valorisation de la biodiversité
- ✓ Prix protection de l'environnement
- ✓ Prix défi académique
- ✓ Prix valorisation de la langue créole
- ✓ Prix animation du territoire
- ✓ Prix valorisation du patrimoine
- ✓ Prix savoir-faire patrimonial

**Coûts et Types de dépenses : 95 000.00 € (nature de la dépense sous-traitante par un prestataire)**

### **Évènementiel sur les sites du Parc**

Ce programme doit répondre aux exigences de l'axe de la charte du PNRM « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ».

« Cette problématique de quête identitaire concerne le Parc Naturel Régional de la Martinique, qui cherche à allier préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines martiniquais. Il s'agit en effet pour le Parc d'aider à la transmission du patrimoine culturel martiniquais, notamment de la culture créole, et de revivifier cette culture en révélant l'ancrage des traditions populaires dans la vie quotidienne.

Son action doit répondre plus particulièrement à un enjeu de valorisation de la culture créole comme élément de réappropriation de l'identité et du patrimoine martiniquais. »<sup>1</sup>

#### **Objectif**

Consiste à animer les sites gérés par le Parc (Domaine d'ÉMERAUDE, Château DUBUC, Maison de la Mangrove, Réserve naturelle de la caravelle, réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne) afin de les valoriser.

#### **Contenu :**

Il sera proposé de nouvelles formes d'animation qui seront réalisées de façon ponctuelles mais également tout au long de l'année

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 60 000.00 €**

### **Manifestations d'Éducation à l'Environnement**

Ce programme s'adresse exclusivement aux établissements scolaires.

Le PNM, depuis sa création en 1976, a engagé auprès de la population et particulièrement des jeunes de la communauté scolaire une action d'éducation permanente à l'environnement. L'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action d'un Parc : elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action. Corrélativement, elle implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs. »

#### **Objectif**

Le Parc Naturel de la Martinique développe des programmes et des actions originales pour mettre en œuvre les quatre objectifs pédagogiques ci-dessous :

Découvrir le territoire et le faire découvrir à d'autres,

- Comprendre la complexité de l'environnement et les enjeux du territoire,
- Mobiliser et convaincre pour une action citoyenne et durable sur les territoires,
- Agir et Participer avec les forces vives du territoire.

Il s'agit donc pour le PNRM de :

- ✓ *Faire découvrir*

Nos sites (Domaine d'Émeraude, Réserve naturelle de la Caravelle, Réserve Ornithologique des Îlets de Sainte Anne, le Château Dubuc, Maison de la Mangrove ou autres sites d'intérêts majeurs)

- ✓ *Faire Comprendre*

Appréhender la complexité de l'environnement naturel, social, humain, économique Comprendre les différents modes de gestion du territoire. Comprendre la responsabilité de l'homme et son rôle pour l'avenir du territoire

- ✓ *Agir ensemble*

Promouvoir la communication, le développement d'une citoyenneté active, ...

<sup>1</sup> Extrait de la Charte du PNRM

## Contenu :

### 1. Les visites guidées des sites

(Émeraude, Château DUBUC, Maison de la Mangrove, la réserve de la Caravelle, la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne)

### 2. Les classes « Parc Environnement »

- o La Mangrove
- o Le lasotè
- o La lecture de paysage
- o Le jardin créole
- o Le littoral et la mer
- o Rivière
- o Classe Arboretum (écoles primaires)

### 1. Les Classes « Parc Patrimoine »

- o Le Noël Antan lontan
- o Au village de pâques
- o Découverte du manioc

Ce sont des opérations ponctuelles réalisées sur le territoire qui regroupent chacun entre 300 à 400 élèves

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 20 000.00 €**

## Création de supports pédagogiques

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et au Développement durable à destination du public scolaire, le Parc naturel met à disposition des outils pédagogique en liaison avec ses missions de protections et valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Au cours de cette année 2020 nous procéderons à la réédition de supports existants.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 10 000.00 €**

## Activités Equestres

L'activité « balades » en calèche à l'attention des croisiéristes :

### 1. **Activité balades en calèche à l'attention des croisiéristes**

Cette activité qui se déroule durant la saison touristique de novembre à fin avril propose aux croisiéristes des balades en calèches dans la ville basse de Fort de France. Ce produit très prisé par les touristes comporte pour la saison touristique 2020/2021 une vraie incertitude eu égard aux effets de la crise sanitaire COVID-19.

Afin d'améliorer la lisibilité du Parc sur cette activité et optimiser nos recettes, nous prévoyons de rénover les calèches et d'y appliquer la charte graphique identitaire du PNM.

### 2. **Acquisition de 2 juments**

Il convient de procéder à l'acquisition de 2 nouvelles juments afin de maintenir l'activité balades en calèches. En effet les juments « Réussite et Babinettes » aspirent à une retraite largement méritée.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 227 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 20 000.00 €**

**Développement Local**



### **Interreg - MYCONOVA**

Le projet vise à doter les territoires partenaires des outils et pratiques nécessaires à un développement de filières économiques basées sur la valorisation du patrimoine mycologique. Cette valorisation répondra également à un objectif environnemental (connaissance de la biodiversité et développement de l'agro-écologie) ainsi qu'à un objectif de santé alimentaire.

Cette valorisation du patrimoine mycologique concerne deux thématiques : d'une part la production de champignons comestibles d'origines locales qui représente un grand potentiel technologique, alimentaire et touristique et d'autre part la gestion des ressources en champignons symbiotiques associés aux systèmes racinaires des plantes cultivées. Ces champignons symbiotiques assurent des fonctions essentielles pour les cultures. Ils peuvent être gérés en associant des nouvelles techniques de biotechnologies mycologiques et des modèles d'agro-écologie.

Le projet propose de relier ces deux thématiques de façon à mutualiser des équipements (laboratoires) et des savoirs scientifiques et technologiques et de façon à concevoir des valorisations économiques communes.

Ces valorisations concernent la restauration responsable, les nouveaux produits agroalimentaires, l'agri-tourisme et le « mycotourisme » multi-destinations.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 600 748.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 100 000.00 €**

### **Interreg - OSAIN**

Le projet OSAIN vise à valider scientifiquement, valoriser et partager largement les usages traditionnels des plantes médicinales caribéennes. A cet effet, l'accent est mis sur les supports numériques avec notamment la digitalisation des documents et l'enrichissement des sites internet pour les rendre plus attractifs et informatifs. Ce projet se veut aussi être un tremplin au développement de l'activité socio-économique, à travers le transfert de l'information scientifique et de technologie, dans le domaine des plantes médicinales. Ainsi, au-delà de la production de plants, de la création et de l'aménagement d'espaces dédiés, un accompagnement théorique et technique sera proposé aux porteurs de projets de fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales caribéennes.

A terme le projet OSAIN vise à contribuer à la mise en place d'un système de soins à moindre coût basé sur ces usages et en harmonie avec la tradition culturelle.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 1 147 081.33 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 428 112.00 €**

### **Villes et Villages fleuris**

Pour cette opération qui a démarré depuis plus de 10 ans, il s'agit maintenant d'accompagner les communes inscrites au programme "VILLES ET VILLAGES FLEURIS" soutenu par le CMT et la CTM pour le fleurissement de leur centre bourg.

Ce programme comprend :

- ✓ La formation des hommes ;
- ✓ Le choix des espèces végétales fleuries par rapport aux conditions climatiques et à la lecture des paysages concernés ;
- ✓ L'ingénierie pour l'élaboration du plan de fleurissement communal dans une lecture identitaire.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 60 000.00 €**

### **Valorisation de la Marque**

Pour les services et produits "VALEURS MARQUES PARC" existants ou à marquer, l'année 2020 ne permettra pas de mettre en œuvre le programme ambitieux tel qu'il avait été prévu. Il s'agira donc, de mettre en place une procédure de contrôle de suivi pour les différents bénéficiaires que sont les apiculteurs, un agriculteur et les éleveurs.

De procéder au marquage pour la Maniocerie de Madame PAGE dans la commune de Bellefontaine, et d'actualiser les panneaux informatiques qui seront installés sur les différents sites. La communication portera essentiellement sur les actions de commercialisation et du nouveau marquage qui seront initiés par les bénéficiaires.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 24 236.00 €**

### **Projet « Cochon Noir »**

Il s'agit de poursuivre le programme de caractérisation et valorisation des cochons noirs de Martinique pour la mise en place d'une nouvelle filière de niche. La viande de ce porc sauvage implanté sur les hauteurs du Prêcheurs et sur les flancs de la montagne Pelée, est d'excellente qualité gustative. Sa Typicité doit être sauvegardée. La caractérisation de ce porc étant achevée, l'année 2020 devrait permettre l'installation du réseau de partenaires d'éleveurs sélectionnés pour mener les expérimentations sur site.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 52 218.00 €**

### **Projet « Café d'excellence »**

Il s'agit de développer et de commercialiser un produit patrimonial de niche à haute valeur ajoutée : le café ARABICA TYPICA.

Un nouveau produit de luxe destiné au marché local et à l'international.

Pour ce nouveau positionnement, une coopération avec le Costa Rica est envisagée pour le développement d'une filière à l'échelle Caribéenne.

Pour l'année 2020, il est essentiellement prévu :

- ✓ D'élargir les surfaces plantées en ARABICA TYPICA ;
- ✓ Poursuivre la multiplication des plans pour répondre à l'extension des surfaces ;
- ✓ Poursuivre la recherche de nouveaux espaces correspondant aux conditions pédoclimatiques pour installer des nouvelles caféières ;
- ✓ Poursuivre et parfaire le process de récolte des cerises afin d'obtenir une meilleure qualité gustative et le développement de l'arôme de ce produit d'excellence.

La maîtrise des aspects agronomiques et sanitaires, le développement des circuits agrotouristiques et la valorisation culturelle de la filière restent partie intégrante du projet.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 102 200.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 35 000.00 €**

### **Projet « Zéro Chlordécone »**

Depuis 2 ans, avec le grave problème de terres agricoles contaminées par la Chlordécone à la Martinique, le PNM a entamé une démarche pour protéger les consommateurs et soutenir les agriculteurs qui font l'effort de mettre en exergue des pratiques culturales respectueuses de l'environnement sur des terres saines.

Aujourd'hui il s'agit de :

- ✓ Poursuivre l'action dans sa dimension de contrôle auprès des agriculteurs qui s'y sont engagés et qui ont obtenu le label "ZERO CHLODECONE",
- ✓ Elargir le réseau d'agriculteurs engagés avec ceux qui souhaitent les rejoindre et qui en font la demande afin que toutes les productions agricoles y soient représentées (élevages, produits agricoles : tubercules, maraîchers).

Cette deuxième phase nécessitera l'intervention des prestataires pour assurer les contrôles avant marquage et de suivi sur les différents sites.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 53 000.00 €**

### **Institut de formation**

Il s'agit ici de faire évoluer le centre de formation aux métiers de l'environnement en Institut de formation.

Cet institut sera implanté sur le territoire du PNM et permettra d'avoir un nouveau dimensionnement et rayonnement des formations dans le domaine de l'environnement.

Tenant compte de l'étude prospective menée par la CTM pour les besoins en termes de formations initiales et continues des métiers de l'environnement en Martinique, il y a là une réelle volonté d'adapter les formations aux besoins spécifiques du territoire en terme d'effectif à former pour répondre à la demande de niveau (V-IV-III-II), de la particularité du milieu tropical que des domaines liés à l'eau (hydrographie, hydrologie), à l'agroécologie, à l'horticulture, à la sylviculture, au paysage, à la gestion des espèces tant animales que végétales, aux zones humides, à la protection de l'environnement pour la sauvegarde des milieux naturels et des écosystèmes.

Les formations dispensées seront diplômantes et qualifiantes. Des conventions de partenariat avec des universités de renom (Caraïbe/France), des organisations professionnelles de formations seront signées afin d'éviter dans un premier temps l'attente des trois ans nécessaires pour l'accréditation des diplômes délivrés.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 100 000.00 €**

**Aménagement et Gestion des sites**

### **Chargé de mission de la Gestion des Sites**

Il s'agit du poste administratif du Responsable de la Gestion des Sites et de la stratégie économique pour la mise en place future de la SPL.

La gestion des sites doit pouvoir optimiser rapidement l'organisation générale et permettre d'envisager l'équilibre financier des structures pour viser l'autofinancement à moyen terme.

Le déploiement des ressources humaines, matérielles et logistiques préconisées contribuera à l'efficacité des résultats et à la performance économique des sites.

Cette attribution budgétaire est déterminante pour mener à bien les objectifs des missions, activités et tâches liées à la fonction.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 70 285.00 €**

### **Aménagement et Marketing des sites**

Suite à étude analysant la valorisation économique, culturelle et touristique des sites du Parc, il a été mis en avant un besoin de développer leurs capacités d'accueil, d'animation et de communication. Ainsi, l'objectif est d'optimiser le chiffre d'affaires, d'augmenter les ventes (la fréquentation), les marges et de favoriser le développement de l'image et de la notoriété des sites du Parc Naturel de Martinique.

Cette valorisation des services et produits des sites du Parc est un prérequis à la future création de la SPL et passe par 4 points stratégiques prioritaires à inciter fortement :

- inverser la tendance à la baisse de fréquentation et des résultats de ces dernières années ;
- réaliser les actions du plan marketing, un des facteurs clés de succès dans ce secteur ;
- mettre en œuvre une stratégie de différenciation par : la Com, la Pub et la distribution ;
- Proposer une offre de produits innovants et adaptés aux cibles ;
- maîtriser le marché, aller chercher les non-clients.

La mise en place du nouveau logiciel de caisse XLSOFT ainsi que l'application de réservation et de vente en ligne permettra le développement économique souhaité grâce à un paramétrage plus simple que le précédent et un usage plus facile des utilisateurs. Il facilitera également la gestion des stocks par des commandes plus réactives et ciblées. Ce nouvel outil homogénéisera la gestion quotidienne des sites en favorisant un meilleur contrôle et suivi des opérations (commandes, stocks, inventaire, étiquetage...). Il sera également accessible et utilisable en ligne sur tous supports pour apporter une véritable souplesse, une gestion efficace des caisses répondant aux besoins réels des sites du Parc

Le Pavillon Pédagogique qui n'est pas terminé (intérieur et ouvertures) sera également aménagé pour permettre la tenue de séminaires, d'ateliers pédagogiques, de plantes médicinales, d'expositions, de Team Building... et attirer une nouvelle clientèle d'affaires (cf CMT, autres...) sur ce magnifique et prometteur site.

La stratégie commerciale doit prendre en compte les besoins du marché, l'environnement, les moyens de communication pour atteindre la cible, la performance du réseau de distribution par tous les moyens utiles : internet (web, newsletters, e-mailing...), publicité (hôtels, véhicules de location, magazines, cinéma, radio...), foires, salons, la fidélisation, la qualité de service, sondages, études, enquêtes...

Ces actions contribuent à la maîtrise de tous les aspects de communication et favoriseront l'augmentation du CA par la hausse de la fréquentation principalement qui constitue un axe important, parmi d'autres, à développer.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 225 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 121 000.00 €**

### Matériels et équipements des Sites

Afin de préserver et développer l'attractivité des sites, leur entretien, leur rénovation et la fourniture en équipements sont des postes nécessaires qui favorisent la satisfaction globale de nos clients. Ces lieux exceptionnels inspirent le bien-être, ils sont aussi de fabuleux outils pédagogiques tous publics pour la préservation, la protection, la connaissance et le développement de notre patrimoine et de notre culture.

Le Pavillon d'exploration du Domaine d'Emeraude est vieillissant et se dégrade avec le cumul des années d'utilisation par les visiteurs. Il nécessite maintenant une rénovation obligée pour positionner le site dans l'ère du digital et proposer aux visiteurs des outils numériques qui demandent moins d'entretien, sont plus ludiques et disposent d'une capacité évolutive infinie par rapport aux structures actuelles qui sont figées dans le temps et la matière.

Avec la prochaine ouverture de la Maison de la Mangrove, le Parc développera ainsi un nouveau concept d'équipements pédagogiques et ludiques à la portée de tous dont la valeur ajoutée pourra être à tout moment augmentée de notre savoir-faire et nos connaissances.

Le Château Dubuc a également besoin d'une rénovation pour homogénéiser notre offre sur tous les sites et faire la promotion efficace de chacune de leur spécificité grâce au concept digital qui sera mis en œuvre. La maquette est à rénover pour introduire les supports digitaux et rafraichir complètement l'espace muséographie qui n'est vraiment pas mis en valeur. Une visite en VR sera proposée par la suite pour étoffer l'offre et pouvoir ainsi augmenter les tarifs d'entrée et tarifier d'autres prestations pour permettre la rentabilité du site.

Avec l'organisation des Floralias internationales, nous avons testé des expositions éphémères sur les sites (sculptures vivantes ou végétales, gommier, sons, tableaux,...) qui ont suscitées un vif intérêt de nos visiteurs, des écoles et groupes d'enfants, émerveillés par la richesse de notre patrimoine et de notre savoir-faire que nous pouvons ainsi valoriser. Nous avons autant d'opportunités pour proposer une offre très différente que celle de nos concurrents et ainsi augmenter de manière significative la fréquentation de nos sites.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 47 500.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 188 000.00 €**

### Valorisation du Parc des Floralias des Trois-Ilets

Le Parc des Floralias aux Trois Ilets a été rénové et mis en valeur à l'occasion des 4èmes Floralias Internationales de Martinique du 06 au 15 décembre 2019.

Les nombreux visiteurs ont été unanimes pour reconnaître la richesse de ce site et l'impérieuse nécessité à l'entretenir constamment pour qu'il redevienne un lieu incontournable et très apprécié des Martiniquais comme de tous nos visiteurs.

Grâce aux Floralias, le Parc Naturel de Martinique a su valoriser ces espaces de biodiversité exceptionnels et uniques en y accueillant des délégations venues du monde entier et organiser une manifestation florale dont la dernière date de plus de 30 ans.

Ce site doit pouvoir accueillir plus de 50 000 visiteurs par an profitant ainsi de son emplacement géographique idéalement situé sur le territoire des Trois Ilets, lieu de passage

et de villégiature touristique très fréquenté à 2 pas d'un autre site prometteur : la Maison de la Mangrove ainsi que de l'historique Musée de la Pagerie et du prestigieux Golf des Trois Ilets. Le Parc des Floralias dispose d'un potentiel qu'il faut maintenant exploiter et valoriser pour développer toutes les filières liées à la Biodiversité.

Plusieurs objectifs sont visés et se retrouvent dans le concept des autres sites du Parc:

- l'éducation à l'environnement et l'initiation à la nature, pour donner des clefs visant à mieux appréhender et comprendre la biodiversité, les milieux naturels et humides ;
- les animations culturelles et scientifiques, en programmant des rencontres, des débats, des animations ou des évènements sur les thématiques nature/culture et en participant à la conservation des espèces rares et menacées ;
- les loisirs, en associant le plaisir d'une promenade en forêt, dans la mangrove, la découverte des milieux marins, à la consommation d'un rafraîchissement en bordure d'une étendue d'eau à la recherche de bien-être.

Ce site offre aux visiteurs une fenêtre sur l'écotourisme, ou « tourisme vert », en partageant une vision sur la biodiversité, une connaissance, un savoir-faire sur l'art floral via des ateliers thématiques riches de l'expérience des Floralies et aussi pour la relance de la filière.

Ces actions d'équipements permettront d'améliorer l'offre globale du site pour l'amener progressivement au niveau des concurrents et proposer des produits de différenciation pour favoriser l'équilibre économique et envisager la rentabilité du site.

Ces investissements sont essentiels pour optimiser la performance des actions prévues.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 116 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 121 581.00 €**

#### **Gestion des Sites – Equipes mobiles d'entretien**

Dans le but d'optimiser la gestion des sites et notamment l'entretien de tous les espaces, des équipes techniques mobiles dédiées sont planifiées et mises en place pour assurer une meilleure efficacité des opérations.

Il s'agit de la fourniture de biens et/ou de services contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil et de l'entretien des sites du parc :

- ✓ Travaux d'amélioration et valorisation des sites ;
- ✓ Nettoyage et entretien des locaux des sites ;
- ✓ Petits travaux d'aménagements ;
- ✓ Travaux d'élagage ;
- ✓ Lessivage, nettoyage des surfaces ;
- ✓ Petites interventions, réparations : plomberie, électricité bâtiment...;
- ✓ Aménagement, entretien des réserves et sentiers ;
- ✓ Travaux d'entretien et de rénovation des sites.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 120 400.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 22 600.00 €**

### **Evaluation de la Charte**

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du PNRM 2012-2027, projet de territoire et support de l'action du Syndicat Mixte, vise à :

- ✓ Répondre aux obligations réglementaires et entamer la préparation du renouvellement de l'agrément ;
- ✓ Apporter un regard transversal ;
- ✓ Aider au pilotage de la Charte pour les années restantes de l'agrément (anticiper, programmer, ajuster les moyens, réorienter et poursuivre les démarches de mise en place du dispositif d'évaluation) ;
- ✓ Crédibiliser l'action du Parc en apportant des éléments de communication sur l'action et ses résultats, les retombées pour le territoire, les difficultés rencontrées, l'implication des partenaires ;
- ✓ Alimenter le dialogue, animer et fédérer.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 55 000.00 €**

### **Equipements informatiques, réseaux et de télécommunications**

Ces projets concernent la gestion :

- ✓ du PARC INFORMATIQUE : serveurs, équipements de sauvegardes (disponibilité des services, disponibilités des données)
- ✓ des EQUIPEMENTS de REPROGRAPHIE : équipements de copies, numérisations et télécopies
- ✓ un EQUIPEMENT de SIG : Impressions Grand Format (A0, B0)
- ✓ des EQUIPEMENTS de CONNEXIONS (réseau interne) et d'INTERCONNEXIONS (Internet et Abonnements)

La mise en place de moyens de sécurités de l'infrastructure des Systèmes d'Informations et l'Interconnexion des SITES (Relais de ST PIERRE, Domaine d'EMERAUDE, Château DUBUC, Maison de la Mangrove) :

- ✓ La sécurité des équipements se concrétisera par l'acquisition d'onduleurs afin de protéger les équipements (surtensions, coup de foudre).
- ✓ La sécurité des équipements se concrétisera par l'acquisition de logiciels : acquisition de certificats de sécurité (RGS \*, \*\*) pour les signatures électroniques, les clés SSL (VPN, HTTPS) pour les accès distants.
- ✓ La sécurité des infrastructures en déployant un réseau protégé (VPN) pour l'interconnexion des sites avec des équipements : ROUTEUR/FIREWALL (CISCO, NETASQ, STORMSHIELD pour TARTENSON).

Les projets de Formations concernant les techniciens du service TIC.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 183 600.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 98 019.00 €**



### **Acquisition de véhicules**

Le PNM disposait jusqu'à la fin de l'année 2019 d'une flotte de 38 véhicules (9 propriété du PNM et 29 en location longue durée).

Le coût de la location longue durée des 29 véhicules (11 utilitaires Dacia Dokker, 2 Renault Clio, 4 Dacia Duster, 12 Dacia Sandero), hors frais de remise en état à la restitution des véhicules (estimé à 50 000 €) et frais d'entretien courant, s'élevait à 455 000 € TTC sur la durée totale (novembre 2015 à décembre 2019). Dépenses affectées au budget de fonctionnement du PNM.

Aujourd'hui au regard des orientations données en matière budgétaire, l'objectif est de diminuer le nombre de véhicules de la flotte, en accentuant la mutualisation et en supprimant les remisages à domicile (en dehors du DGS et du Vaguemestre). Les véhicules ne seraient donc plus affectés aux directions mais aux usages.

Il est donc proposé de remplacer la flotte par de l'acquisition de véhicules plus robustes et adaptés aux activités tout terrain du PNM, en 2 phases d'achat. Cette dépense serait alors affectée au budget d'investissement du PNM, permettant de percevoir en retour du FCTVA, à hauteur de 16.4% environ, et de libérer des marges de manœuvre au budget de fonctionnement.

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 230 000.00 €**

**Protection et Aménagement du Territoire**

### Etude préalable sur les marigots

Les marigots du littoral martiniquais ne sont pas tous listés à l'inventaire des zones humides. Ils sont méconnus et il semblerait qu'aucune étude particulière n'ait porté sur ces espaces particuliers.

- ✓ Etat d'avancement : Finalisation en cours du rapport préalable
- ✓ Objectif global et annuel : Compréhension du fonctionnement de ces zones humides et définition d'un plan de gestion.
- ✓ Impacts visés : Protection et valorisation des marigots

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 40 000.00 €**

### Fonctionnement des Réserves Naturelles Nationales

Formidables vitrines de la richesse de la Martinique, les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de la presqu'île de la Caravelle et des îlets de Sainte-Anne, gérées par le Parc Naturel, sont également des outils d'expérimentation pour la gestion de l'accueil du public et des terrains d'étude de la dynamique d'évolution des milieux et des populations d'espèces rares.

- ✓ Etat d'avancement : Convention annuelle PNM – Etat relative au fonctionnement des RNN
- ✓ Objectif global et annuel : Mise en œuvre des plans de gestion des RNN. Salaires des agents du PNM participant à la mise en œuvre des plans de gestion des RNN
- ✓ Actions : Inventaires et suivis à réaliser dans le cadre de la gestion scientifique, Renouvellement de la signalétique de la RNNC, étude des zones de pêche et des espèces de poissons consommées par l'avifaune marine, Protocole de suivi des savanes, Protocole de suivi du milieu marin, Inventaires des invertébrés et reptiles de la RNNISA, Communication et animation des RN
- ✓ Impacts visés : Seuil de fréquentation admissible, Qualité de la surveillance, Bon état de santé des populations et des milieux, Connaissance des RN

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 330 314.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 60 000.00 €**

### RNNISA Travaux exceptionnels – Réfection hangar et mirador

Remise en état du hangar, de la mise à l'eau et du mirador de Cap Chevalier.

- ✓ Etat d'avancement : Investissement Travaux 2020
- ✓ Objectif global et annuel : Remise en état du hangar (peinture, eau stagnante...), de la mise à l'eau (rails, dispositif...) et du mirador de Cap Chevalier (peinture, infiltrations, traitement anti-termites...)
- ✓ Impacts visés : Bon état du hangar, du dispositif de mise à l'eau et du mirador de Cap Chevalier

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 40 000.00 €**

### **Valorisation des terrains du Conservatoire du littoral (mangroves)**

Aménagement de la Forêt Lacustre du Galion - Organisation de nettoyages des sites (Forêt Vatable, Baie de Génipa et Forêt lacustre du Galion) - Organisation d'un Séminaire Mangrove.

- ✓ Etat d'avancement : Cahier de charges pour l'aménagement de la Forêt Lacustre du Galion en cours de validation ;
- ✓ Objectif global et annuel : Valoriser les terrains du Conservatoire du Littoral et vulgarisation des connaissances sur les mangroves ;
- ✓ Impacts visés : Permettre la fréquentation de la Forêt Lacustre du Galion, qualité de surveillance, bon état de santé des populations et des milieux, connaissance des terrains du Conservatoire du Littoral.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 48 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 90 000.00 €**

### **Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale Nord Martinique**

En partenariat avec CAP NORD, l'ONF, l'IRD et les municipalités, le projet du PNM vise à l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur 10 communes du Nord de la Martinique, qui s'inscrivent dans le périmètre d'un Bien que la Martinique souhaite inscrire à l'UNESCO et qui forment une entité continue. Ce projet est mis en œuvre pendant trois ans (2019-2022) suivant 3 axes : l'amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire. Un CDD sera embauché pour 30 mois afin d'animer la gouvernance, les ateliers participatifs et rédiger les ABC et leurs synthèses. Ce projet a été lauréat d'un appel à projets lancé par l'Agence française de la biodiversité en août 2019. Le plan de financement du programme complet (sur 3 ans) est consultable en PJ.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 155 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 1 000.00 €**

### **LIFE BIODIV'OM – Conservation du Moqueur Gorge Blanche**

Le programme Life BIODIV'OM vise à préserver la biodiversité menacée des régions ultra périphériques françaises, que sont : la Martinique, la Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint Martin. En Martinique, les actions concernent particulièrement le Moqueur gorge blanche, oiseau endémique et protégé, présent sur la Presqu'île de la Caravelle.

En 2018, le PNM a débuté des actions en participant au séminaire de lancement du programme. Le recrutement de la chargée de mission dédiée a été réalisé en 2018 et sa prise de fonction a été effective au 4 février 2019. Les actions A6, C7, D6, D7, D8, E1, E2 et F1 ont démarré en 2019 et une première réunion de comité de pilotage s'est tenue au siège du PNM le 26/03/2019. Un rapport d'exécution a été transmis à la DEAL Martinique (co-financeur du programme) et à la LPO (coordinateur national) le 05/11/2019, puis mis à jour le 06/12/2019.

- ✓ Objectif global : les missions principales sont les suivantes : la rédaction d'un plan de gestion du Moqueur, la lutte contre la prédation, une concertation avec les pêcheurs et les agriculteurs afin de définir des actions de préservation et de valorisation partagées.

- ✓ Etat d'avancement : en 2018, le PNM a débuté des actions en participant au séminaire de lancement du programme. Le recrutement de la chargée de mission dédiée a été réalisé en 2018 et sa prise de fonction a été effective au 4 février 2019. Les actions A6, C7, D6, D7, D8, E1, E2 et F1 ont démarré en 2019 et une première réunion de comité de pilotage s'est tenue au siège du PNM le 26/03/2019. Un rapport d'exécution a été transmis à la DEAL Martinique (co-financeur du programme) et à la LPO (coordinateur national) le 05/11/2019, puis mis à jour le 06/12/2019. 30% du financement UE a été versé au PNM en 2018 (soit 122 133,30€). Le financement UE sur le coût total des actions de Martinique s'élève à 407 111€.
- ✓ Impacts visés : préservation du Moqueur, espèce endémique et menacée. Sensibilisation de la population. Concertation avec les usagers de la Caravelle.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 196 332.16.00 €**

#### **Poursuite de l'appui de l'OMB**

L'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB) est un dispositif multi-partenarial animé par le PNM et composé de 42 structures institutionnelles et associatives. L'OMB vise à la centralisation et à la diffusion des connaissances relatives à la Biodiversité auprès des acteurs locaux œuvrant dans le domaine et de la population martiniquaise ainsi que vers l'international. Le dispositif est également un outil d'aide à la décision.

2012- 2013 : Étude de faisabilité pour la mise en place de l'OMB; 2014 : Mobilisation d'une chargée de mission au Parc Naturel de la Martinique; 2014 - 2015 : 5 Comités de pilotage avec une trentaine de partenaires/ 4 ateliers thématiques; 2015 (mai) : Installation et signature de la charte de fonctionnement.

- ✓ Objectif global : Il s'agit de poursuivre les missions de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité en s'appuyant sur le budget alloué en 2019 pour lequel des fonds sont encore disponibles. La vulgarisation et la diffusion de ces connaissances seront réalisées via différents supports (alimentation d'un site internet accessible au grand public, permettant d'accéder à des informations relatives au patrimoine naturel de l'île, espèces observables, habitats naturels remarquables, réglementation, acteurs de la biodiversité, évolution d'indicateurs de biodiversité; newsletter; lettres d'informations au format papier; brochure grand public; etc...).
- ✓ Etat d'avancement : Un premier outil de centralisation et de diffusion des connaissances sur la biodiversité a été créé en 2017: le site internet de l'OMB qui constitue une réelle plateforme sur la biodiversité de Martinique [www.biodiversite-martinique.fr](http://www.biodiversite-martinique.fr); le réseau des acteurs est opérationnel. Le programme FEDER "OMB- Développement d'outils innovants de centralisation et diffusion des connaissances sur la biodiversité de Martinique" est actuellement en cours de réalisation et a permis le recrutement de deux agents dédiés au programme.
- ✓ Impacts visés : Poursuivre les actions du programme FEDER; développer la communication autour de l'OMB, les connaissances et les actions liées à la Biodiversité; organiser des temps forts pour les membres de l'OMB.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 62 231.00 €**

### Mise en œuvre de la procédure OGS Salines

Le territoire qui s'étend des Salines à la Baie des Anglais (2 273 ha) a été classé en 2013 au titre de la loi sur les paysages. La plage des salines, plage emblématique de l'île, reçoit plus d'1 million de visiteurs par an, ce qui dégrade irrémédiablement le site. L'OGS est la démarche que propose l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété et soumis à une forte fréquentation.

#### Enjeux :

- ✓ maintenir une dynamique en assurant l'animation du projet
- ✓ mettre en place la structure gestionnaire (au choix : collectivité, regroupement de collectivités, syndicat mixte ....) pour porter le projet
- ✓ contractualiser l'engagement des différents partenaires (convention, convention/cadre,...)
- ✓ mettre en place un comité de suivi
- ✓ mettre en œuvre des actions validées par le comité de pilotage
- ✓ assurer l'évaluation continue

Descriptif du projet : La démarche OGS concertée se déroule en 2 phases :

Phase 1 d'étude comprenant :

- ✓ un diagnostic du territoire,
- ✓ l'élaboration d'une stratégie en fonction des enjeux identifiés,
- ✓ la définition d'actions concrètes à mettre en œuvre qui devront entre autres permettre de traiter les enjeux paysagers et d'accueil du public (stationnements, circulations douces,...) mais aussi de favoriser la restauration paysagère et écologique du site, de mener des actions d'informations, de communication, d'animation, mais aussi d'appuis aux filières économiques contribuant à la préservation du site,...

Phase 2 de mise en œuvre par un chargé de mission

#### Objectifs :

- ✓ Restaurer la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- ✓ Améliorer la qualité de la visite grâce notamment des aménagements adaptés ;
- ✓ Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 293 320.00 €**

### Service Police de la Nature

Le Parc Naturel de Martinique a constitué le premier corps de police de la nature dès 1991. Ce service développe son implication sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Trois types de missions sont réalisés :

- ✓ Des missions de surveillance des espaces protégés et du territoire classé P.N.M,
- ✓ Des missions d'éducation et d'information,
- ✓ Des missions scientifiques et techniques. L'objectif est de renforcer le corps en compétences et équipements afin de répondre aux enjeux du territoire dans un contexte de mutualisation (acquisition de matériel terrestres et nautiques, recrutements, exercice de nouvelles missions dédiées par le conservatoire du littoral, l'Etat et l'Office Français de la Biodiversité).

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 260 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 182 000.00 €**

## **RNNC Travaux exceptionnels – Pointe Caracoli**

Restauration du sentier autour (amont, aval, plage) de la Pointe Caracoli de la RNNC.

- ✓ Etat d'avancement : Investissement Travaux 2020
- ✓ Objectif global : Maintenir un bon état pédologique, écologique et géologique des sentiers / Assurer le confort et la sécurité des usagers de la Réserve
- ✓ Impacts visés : Bon état des sentiers, respect de la biodiversité et maintien de la fréquentation

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 323 650.00 €**

## **Finalisation de la procédure UNESCO**

Le Parc Naturel de Martinique assure comme « projet phare » la procédure d'inscription d'un projet de Bien naturel français au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le projet de Bien des « Volcans et forêts du Nord de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » étant inscrit depuis 2014 sur la Liste indicative de la France, cette procédure a ainsi été sanctionnée de manière favorable pour l'ensemble des jalons nationaux prévus à cet effet et visant à définir la parfaite complétude d'une telle candidature par le Comité des Biens Français pour le Patrimoine Mondial, (CFPM).

A cet effet, le CFPM a été amené à se prononcer sur la reconnaissance des fondements de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) potentielle de notre projet de Bien, le 11 octobre 2016 mais également, les principes des modalités méthodologiques visant à définir, les projets de périmètre et de territoire du futur Bien Martiniquais, le 27 avril 2017, les mesures de gestion dudit Bien, le 23 octobre 2018 et enfin la complétude de la candidature le 22 octobre 2019, puis une pré-évaluation positive du dossier par le Centre du Patrimoine Mondial, le 14 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention de partenariats technique et financier entre la Collectivité territoriale de Martinique, le SM PNM et l'Etat (la DEAL), la phase de définition et de formalisation du futur plan de gestion ainsi que la rédaction du dossier final au format UNESCO apparait comme prioritaire en vue du dépôt du dossier de candidature.

Ce travail devra s'appuyer sur ce travail de concertation de terrain conséquent ainsi que sur la prise de connaissances des actions et projets en cours. Il devra également s'appuyer sur la construction collective avec les personnes ressources identifiées sur le territoire. Il s'agit de collecter auprès des acteurs et partenaires les informations nécessaires à la constitution d'une dynamique de projet collectif.

Il s'agira pour le porteur de projet (le Parc Naturel de Martinique) de proposer une méthode de conduite d'un projet de gestion.

Dans un premier temps il devra contenir :

- ✓ La formulation d'un projet de territoire et d'une stratégie générale d'actions permettant de trouver un équilibre entre la préservation, la restauration et l'ouverture au public, et la participation du bien à la société et à l'économie de l'île,

Dans un second temps il conviendra de définir :

- ✓ Programme d'actions,
- ✓ Élaboration d'un programme détaillé d'actions,
- ✓ Calendrier et phasage des actions soutenables dans le temps,
- ✓ Proposition d'outils pour la mise en œuvre du programme d'actions,
- ✓ Identification des porteurs de projets, des partenaires et personnes ressources associées,
- ✓ Estimation des coûts à engager,
- ✓ Propositions de sources de financements.

Enfin cette phase devra intégrer les aspects suivants :

- ✓ Une stratégie de développement ;
- ✓ Une stratégie de protection ;
- ✓ Une stratégie de gestion ;
- ✓ Une stratégie d'aménagements ;
- ✓ Une stratégie de coopération.

Le SM PNM devra donc définir un programme d'actions détaillées et localisées à partir des orientations et stratégies définies avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Suite à cette phase et en relation avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, (MTES) une ultime phase rédactionnelle visera à la formalisation définitive du dossier de candidature de la Martinique au format UNESCO pour un dépôt officiel auprès des instances nationales et internationales.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 250 000.00 €**

#### **Plan de gestion du patrimoine mondial de l'UNESCO**

Le Parc Naturel de Martinique assure comme « projet phare » la procédure d'inscription d'un projet de Bien naturel français au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le projet de Bien des « Volcans et forêts du Nord de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » étant inscrit depuis 2014 sur la Liste indicative de la France, cette procédure a ainsi été sanctionnée de manière favorable pour l'ensemble des jalons nationaux prévus à cet effet et visant à définir la parfaite complétude d'une telle candidature par le Comité des Biens Français pour le Patrimoine Mondial, (CFPM).

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 380 000.00 €**

#### **Suivi des populations de chauve-souris et sensibilisation du public**

Le PNM suit les gîtes de chauves-souris sur l'ensemble de l'île. Depuis 2016, le PNM a débuté des suivis de populations des chauves-souris ainsi que la médiation auprès des particuliers pour envisager des "cohabitations" ou réduire les impacts sur les chauves-souris présentes dans les habitations. Une valorisation du site écotouristique de la grotte aux chauves-souris de Rivière Pilote a été réalisée.

- ✓ **Objectif global :** Il s'agit de poursuivre le suivi des populations de chauves-souris et la sensibilisation du grand public menés en 2019 pour lesquels des fonds obtenus sont encore disponibles. Différents axes doivent être investis afin d'assurer la préservation de ces espèces menacées et protégées : suivi pérenne des gîtes, sensibilisation (distribution de documentations, animation dans les écoles), valorisation et médiation (gestion des problématiques rencontrées par les particuliers). Les agents du PNM et les partenaires seront formés à la capture des individus par des experts de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM).

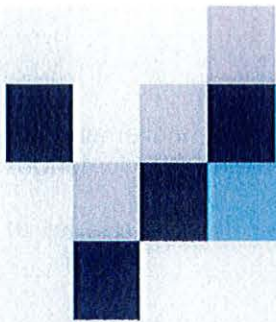


- ✓ Etat d'avancement : Les suivis terrain sont réalisés mensuellement et trimestriellement, les médiations sont effectuées en fonction des contacts pris avec le PNM. Selon les demandes émanant des écoles, des animations scolaires sont réalisées.
- ✓ Impacts visés : Préservation des différentes espèces de chauves-souris, médiations réussies et sensibilisation des particuliers, sensibilisation des scolaires et du grand public.

**Coûts et Types de dépenses : Fonctionnement 40 000.00 €**

**Coûts et Types de dépenses : Investissement 800.00 €**





Le Président

Louis BOUTRIN



Parc  
naturel  
régional  
de la Martinique

# RAPPORT DE PRESENTATION

---

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

### Budget Annexe CFME



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET ANNEXE CFME

### BILAN FINANCIER 2019

### PERSPECTIVES 2020

A.	ACI ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA VALORISATION DES ECARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DES DECHETS VERTS DE CUISINE ...	52
B.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS .....	53
C.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS .....	54
D.	AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES FLORALIES .....	54
E.	RELIQUAT DE DEPENSES OU RECETTES SUR LES ACTIONS ANTERIEURES .....	55

### EQUILIBRE FINANCIER 2020

A.	MONTANT DU BUDGET ANNEXE ET EQUILIBRE FINANCIER 2020 .....	56
----	--	----

---

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2020**  
**BUDGET ANNEXE CFME**

---

# BILAN FINANCIER 2019

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe CFME est en accord avec le compte de gestion 2019.

En fonctionnement, le résultat net enregistre un excédent de 116 717.53 €. Ce résultat est abondé par le résultat reporté de 2018. Cette section dégage au final un excédent de 200 872.03 €.

En investissement, la gestion 2019 termine avec un solde négatif de **- 49 869.07 €** qui est atténué par le solde d'exécution 2018 positif. Le résultat de clôture dégage est alors une ressource d'un montant de 79 584.61 €.

Section	RESULTAT 2019- CFME						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2019	Résultat 2018	Résultat de clôture 2019
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	823 885,00 €	505 995,76 €	823 885,00 €	622 713,29 €	116 717,53 €	84 154,50 €	200 872,03 €
Investissement	359 562,00 €	60 346,47 €	359 562,00 €	10 477,40 €	<b>- 49 869,07 €</b>	129 453,68 €	79 584,61 €
<b>Total cumulé</b>	<b>1 183 447,00 €</b>	<b>566 342,23 €</b>	<b>1 183 447,00 €</b>	<b>633 190,69 €</b>	<b>66 848,46 €</b>	<b>213 608,18 €</b>	<b>280 456,64 €</b>

Le montant total des reports 2019 s'élève à 18 199.14 €.

Section	Reports 2019 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 199.14 €	
Investissement		
<b>Total cumulé</b>	<b>18 199.14 €</b>	

En 2019, il a été fait le choix de ne pas reverser les charges indirectes de fonctionnement au Budget Principal permettant ainsi de dégager un excédent pour le résultat de fonctionnement.

Seul le Chantier d'Insertion « Entretien et restauration de la continuité hydraulique » a été actif sur l'année 2019.

Comptablement ont perduré des écritures de régularisations de fin de chantier ou des écritures d'ordre (notamment l'amortissement des immobilisations et subventions d'investissement) :

- ✓ ACI « savoir-Faire »
- ✓ ACI « Equestre »
- ✓ ACI « Littoral »
- ✓ ACI « Cacao »

A noter, que sur ces anciennes actions, des rattachements 2019 de recettes de fonctionnement ont été inscrites sur la gestion 2019 pour un montant total de **635 526.81 €** :

S-F LOCAUX	207 323,53 €	FSE
BERGES	398 203,28 €	FSE
BERGES	30 000,00 €	ODE

L'affectation des résultats de la gestion 2019 pourrait s'établir comme suit :

- ✓ Résultat de fonctionnement au 002 : excédent de 200 872.03 €
- ✓ Excédent d'investissement au 001 : ressource de 79 584.61 €

# PERSPECTIVES 2020

Pour 2020, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

## AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Aménagements paysagers des Floralies
- ✓ Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels
- ✓ Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

## AXE 2 : Encourager les martiniquais à être acteur du développement de leur territoire

- ✓ Economie circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

### A. ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

Il s'agit de mettre en place un ACI en vue de récupérer et valoriser des écarts de récoltes de produits agricoles sains et les déchets verts des cuisines centrales pour les transformer en farine et les conditionner. Les écarts de produits agricoles sains seront transformés pour notre alimentation dans le respect d'un process de fabrication expertisé et suivi.

Les déchets des cuisines centrales seront transformés pour l'alimentation animale. Ce projet à double entrée nécessitera l'équipement d'un local technique répondant à toutes les normes en matière d'hygiène et de sécurité : Il s'agit donc potentiellement d'une source d'emplois destinée à développer de nouvelles activités économiques de niche en Martinique.

Le principe consiste à récupérer des écarts de cultures agricoles afin de les transformer en farines et de mener une véritable expérimentation sur des produits non encore exploités afin de diversifier l'offre et offrir un panel de nouveaux produits agricoles transformés sur le marché, avec la mise en place de process de fabrication.

Un atelier équipé sera mis en place afin de réaliser les différents tests de fabrication. Cette expérimentation sera menée sur le site de Fond Bourlet, commune de Case-Pilote.

Nombre d'ACI : 12 participants. Ce programme est prévu sur 2 ans à compter du 6 janvier 2020.

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	408 862,84 €	408 862,84 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	20 000,00 €	20 000,00 €

Soit un total global de 428 862,84 €.



## B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNM pour éliminer les espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Les introductions d'espèces animales et végétales dans les milieux naturels sont, en Martinique comme ailleurs, en constante augmentation.

Ces introductions d'espèces animales et végétales, sont considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Les espèces introduites se propagent de proche en proche jusqu'à occuper la totalité des habitats qui leur sont accessibles, jusqu'à la totalité d'une aire géographique donnée. Il y a urgence à intervenir.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues à travers le monde comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité mondiale, au même titre que la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources naturelles ou le changement climatique (UICN, 2008 ; UICN, 2015).

Un classement des espèces exotiques en fonction de leur potentiel envahissant, sur une échelle de 0 à 5, est actuellement en cours de publication pour la Martinique. Une liste de 10 espèces les plus problématiques pourrait être retenue dans le cadre d'une action de lutte sur tout le territoire du PNM.

Ce projet participera donc à la sauvegarde de l'exceptionnelle biodiversité de la Martinique, dans l'objectif ultime d'éliminer les espèces végétales invasives.

Notons qu'il répond aussi à l'engagement pris par le Président du PNM lors de notre audition auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nombre d'ACI : 12 participants

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces végétales	457 034,76 €	457 034,76 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	20 000,00 €

Soit un total global de 477 034.76 €.

### C. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n°2013189-0013 du 06 juillet 2013.

Il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces exotiques à la faune indigène en Martinique, en particulier les risques de prédation et de compétition interspécifique avec les espèces de reptiles, d'arthropodes d'oiseaux ou de mammifères endémiques et/ ou menacées.

Les espèces qui, suite à des activités humaines qu'elles soient intentionnelles ou pas, ont été déplacées vers des régions où elles ne vivent pas naturellement, sont dites « espèces introduites » ou « espèces exotiques ». Selon l'évaluation de leurs impacts, elles sont classées comme « invasives ».

En plus, comme précédemment, de participer à la sauvegarde de la biodiversité de la Martinique, cet ACI devrait donner des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents pour ce type d'interventions.

Nombre d'ACI : 12 participants

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	390 986,04 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	20 000,00 €

Soit un total global de 410 986.04 €.

### D. Aménagements paysagers des Floralies

Le Parc des Floralies a accueilli, en décembre 2019, la 4ème édition des floralies internationales de la Martinique.

Dans ce cadre, il a fait l'objet d'investissements lourds par la CTM, propriétaire du site, et la manifestation lui a redonné l'aura international qu'il a eu par le passé.

De nombreux visiteurs présents nous ont d'ailleurs fait part de leur souhait que ce site, très présent dans notre patrimoine, soit de nouveau ouvert au public.

Le PNM a l'ambition de proposer à la CTM un large projet visant à long terme à faire du Parc des floralies, resté de trop longues années à l'abandon, un nouveau produit touristique phare dans la zone sud-ouest de la Martinique.

Cet ACI est un des éléments constitutifs du projet. Il vise à poursuivre l'embellissement du parc en y associant une ligne conductrice d'aménagement et de fleurissement.

L'ACI devrait démarrer en juin 2020.

Durée totale de l'ACI : 24 mois.

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Aménagements paysagers Floralties	401 181,22 €	401 181,22 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Aménagements paysagers Floralties	34 584,00 €	34 584,00 €

## E. Reliquat de dépenses ou recettes sur les actions antérieures

Les actions antérieures imposent des écritures d'ordre générées par les amortissements des biens immobilisés ou des subventions d'investissement.

Cela concerne l'ACI savoir-Faire, l'ACI Equestre, l'ACI restauration hydraulique et l'ACI Littoral.

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	46 631,14 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €

# EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET 2020

## A. Montant du Budget Annexe et équilibre financier 2020

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	408 862,84 €	408 862,84 €
Sauvegarde espèces végétales	457 034,76 €	457 034,76 €
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	390 986,04 €
Aménagements paysagers Floralies	401 181,22 €	401 181,22 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	46 631,14 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
<b>Total</b>	<b>1 718 756,00 €</b>	<b>1 718 756,00 €</b>

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	20 000,00 €
Aménagements paysagers Floralies	34 584,00 €	34 584,00 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
<b>Total</b>	<b>137 076,00 €</b>	<b>137 076,00 €</b>

	<b>1 855 832,00 €</b>	<b>1 855 832,00 €</b>
--	-----------------------	-----------------------

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe CFME	BP 2020	BP 2020
Fonctionnement	1 718 756,00 €	1 718 756,00 €
Investissement	137 076,00 €	137 076,00 €
<b>Total</b>	<b>1 855 832,00 €</b>	<b>1 855 832,00 €</b>

Total prévisionnel à retenir pour le budget annexe est **de 1 855 832.00 € pour un effectif global de 60 bénéficiaires.**